Conseil communautaire
Lubéron Monts de Vaucluse

jeudi 18 février 2021
18h
Salle du Moulin Saint-Julien

ANNEXE N°4

Support présenté en bureau communautaire du 04 février et en commission des finances du 09 février 2021
Données chiffrées provisoires, arrêtées le 31/01/2021

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR 2021

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires et des priorités de la collectivité et d'informer sur la situation financière de cette dernière. Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3.500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3.500 habitants et plus (art L2312-1, L3312-1, L4312-1, L5211-36 et L5622-3 du Code Général des Collectivités Territoriales). **Ce débat doit intervenir dans les 2 mois précédant l'examen du budget par l'Agglomération**.

Dans ce cadre, LMV Agglomération doit présenter à l'assemblée délibérante un rapport sur :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses retenues en matière notamment de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières avec les communes adhérentes,
- Les engagements pluriannuels envisagés,
- La structure et la gestion de la dette contractée, et les perspectives de celle-ci pour le budget à venir,
- La structure des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle, rémunérations, avantages en nature et organisation du temps de travail).

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR 2021

Ce rapport se place d'une part dans **un contexte de crise sanitaire, économique et sociale inédite** qui s'inscrit dans la durée et d'autre part dans **une refonte de la fiscalité locale** avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la diminution des impôts de production.

La crise a pour effet immédiat de fragiliser la santé financière des collectivités et notamment celle des EPCI dont les recettes dépendent pour plus de la moitié de la fiscalité économique.

Les EPCI n'ont donc aucune visibilité sur l'évolution de leurs recettes fiscales.

Parallèlement, tout en maintenant son programme d'investissement, LMV agglomération poursuit la montée en charge de ses compétences rendues obligatoires par la loi. Celle-ci est marquée par l'impact des coûts de gestion de ses équipements et la prise en compte des nouvelles dépenses liées aux différentes mesures sanitaires et soutiens aux entreprises (fonds COVID résistance, exonération de loyers, proratisation des redevances du domaine public).

Éléments de contexte
&
Loi de finances 2021

Le Contexte économique et financier

La crise sanitaire s'est traduite par des coups de frein économiques (confinements) ayant pour effet une forte chute du PIB (- 8,3 %) en 2020.

Le plan de relance économique doté d'une enveloppe exceptionnelle de 100 milliards d'€ voté par l'Etat, doublé d'une reprise économique en 2021, devrait assoir **une croissance autour de 6%** sur ce nouvel exercice budgétaire 2021 (5.2 Milliards d'€ sont fléchés à destination des collectivités territoriales). Ces nombreuses mesures gouvernementales (plan de relance, exonérations, réduction des impôts) ont également pour conséquence majeure, un creusement du déficit public. En effet, la dette publique ne devrait pas retrouver son niveau d'avant crise avant 2025 (source Bercy).

Le taux de chômage atteint aussi un niveau record, légèrement inférieur à 10%, en 2020.

La baisse générale de l'activité (consommation des ménages, investissements) laisse présager un taux d'inflation autour de 0.7% en 2021.

En 2020, les dépenses de fonctionnement des collectivités connaissent une évolution maitrisée. Quant à l'investissement, il connait un net recul. Enfin, la crise sanitaire a eu un impact sans précédent sur les recettes d'exploitation des collectivités d'où un plan de relance orienté pour partie sur le secteur public.

Le PIB et ses composantes en volumes chaînés

variations en %, données CVS-CJO

	2020 T1	2020 T2	2020 T3	2020 T4	2019	2020
PIB	-5,9	-13,7	18,5	-1,3	1,5	-8,3
Importations	-5,8	-17,0	16,2	1,3	2,6	-11,6
Dép. conso. ménages	-5,7	-11,6	18,2	-5,4	1,5	-7,1
Dép. conso. APU*	-2,8	-10,0	14,6	-0,4	1,7	-3,1
FBCF	-10,6	-14,7	24,0	2,4	4,3	-9,8
Exportations	-6,9	-25,2	21,9	4,8	1,8	-16,7
Contributions :						
Demande intérieure finale hors stocks	-6,3	-12,2	19,4	-2,7	2,2	-7,0
Variations de stocks	0,7	0,8	-1,7	0,4	-0,4	0,2
Commerce extérieur	-0,3	-2,3	0,8	0,9	-0,3	-1,5

* APU : administrations publiques

** ENF : entreprises non financières

Les volumes sont mesurés aux prix de l'année précédente chaînés et corrigés des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables (CVS-CJO).

Source : Insee

Lien INSEE

Le Contexte économique et financier

La crise a révélé une **fragilité ainsi qu'une volatilité des ressources des collectivités**.

Les différentes mesures prises par l'Etat en faveur des collectivités ont eu pour objectif de maintenir le niveau de leurs investissements essentiels pour la reprise économique.

Parallèlement à cela, les réformes engagées par l'Etat avant la crise ou annoncées dans le cadre du plan de relance et de la LFI 2021 suscitent des interrogations et des incertitudes.

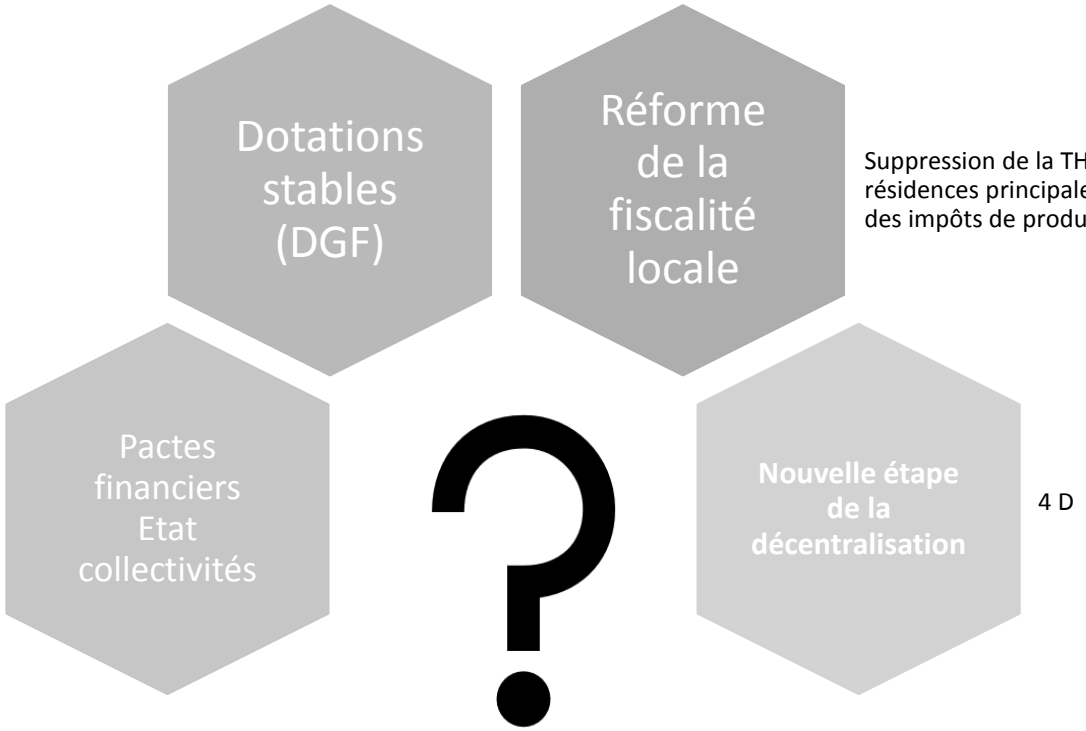

Suppression de la TH sur les résidences principales et diminution des impôts de production

4 D

Principales mesures de la loi de finances 2021

Dotations

Art. 74 : Reconduction de la clause de sauvegarde au titre de l'année 2021

Une reconduction du filet de sécurité appelé également clause de sauvegarde, initié en 2020 est reconduit en 2021 hors recettes domaniales.

Ce dispositif permettra aux collectivités de disposer en 2021 d'une ressource fiscale globale au moins égale à la moyenne de leurs recettes fiscales 2017-2019. La clause de sauvegarde étant basée sur une moyenne de recettes perçues entre 2017 et 2019, il n'y aura pas de dynamisme des recettes fiscales; dynamisme nécessaire à la (re)constitution d'une épargne et à la réalisation d'investissements.

La dotation fera l'objet d'un acompte en 2021 sur la base des pertes de recettes estimées courant 2021, puis d'un ajustement en 2022. Si l'acompte s'avère supérieur à la dotation définitive calculée une fois connues les pertes réelles subies en 2021, la collectivité devra reverser l'excédent.

Art. 75 : Réforme des modalités de calcul et d'évolution des fractions de TVA revenant aux collectivités locales dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales

Art. 78 : Prélèvement opéré sur les recettes de l'État au titre de la compensation de la réduction de moitié des valeurs locatives des locaux industriels

L'article 29 de la loi de finances pour 2021 modernise l'évaluation de la valeur locative des locaux industriels entraînant sa division par deux et diminuant donc la cotisation payée par les contribuables disposant de locaux industriels au titre de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la taxe foncière sur les propriétés bâties. En compensation de cette réduction de moitié des valeurs locatives, un prélèvement sur les recettes de l'État est mis en place, d'un montant de 3,29 milliards d'euros. Les communes et les EPCI, qui restent les seuls bénéficiaires de la TFPB et de la CFE suite à la réforme de la fiscalité locale, seront compensés par ce mécanisme.

Principales mesures de la loi de finances 2021

Dotations

Art. 79 : Prélèvement sur les recettes de l'État en faveur de certains contributeurs au fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) ayant subi une contraction de leurs bases de cotisation foncière des entreprises

Cet article institue, à compter de 2021, un prélèvement sur les recettes de l'État au profit de certaines communes et de certains EPCI à fiscalité propre contributeurs au Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) qui a été créé suite à la suppression de la taxe professionnelle en 2010. Ce fonds visait à équilibrer les conséquences financières de la réforme pour les collectivités locales et les montants perçus ou versés chaque année par les collectivités locales au titre du FNGIR ont été figés. Certains territoires sont depuis confrontés à la disparition d'entreprises entraînant de fait des pertes parfois importantes de bases de CFE, sans que leur contribution au FNGIR ne soit modifiée.

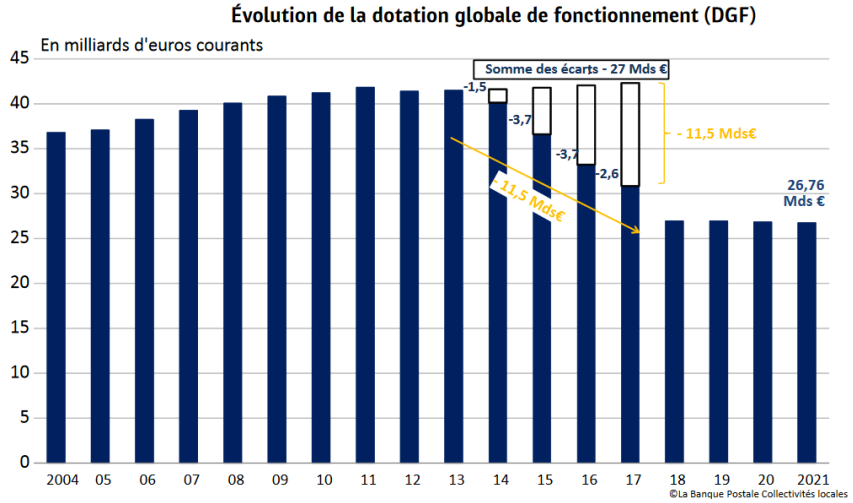

Art. 81 : Modification des conditions de réévaluation du prélèvement spécifique opéré sur les établissements publics de coopération intercommunale soumis auparavant à une dotation d'intercommunalité négative.

Art. 138 : Possibilité pour les AOM d'inscrire dans leur compte administratif 2020 les avances remboursables liées à la crise sanitaire.

Principales mesures de la loi de finances 2021

Art. 252 : Neutralisation de l'impact de la réforme de la taxe d'habitation et des impôts de production sur les indicateurs financiers servant aux calculs des fonds de péréquation

Cet article précise les modifications dans le calcul du potentiel fiscal d'un EPCI pour tenir compte de la suppression de la THRP, de la compensation des bases industrielles induite par la baisse des « impôts de production » :

- la TH à prendre en compte sera celle sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale ;
- l'intégration de la fraction de produit de TVA perçue ;
- l'intégration de la compensation des pertes de recettes de CFE.

Afin de relancer la compétitivité des entreprises, le gouvernement a décidé de diminuer certains « impôts de production » acquittés par les entreprises à compter de 2021. Ces derniers sont au nombre de cinq (quatre perçus par les collectivités locales -CVAE, CFE, VM, TFPB). Il leur est reproché de taxer les facteurs de production des entreprises (chiffre d'affaires, valeur ajoutée, masse salariale ou foncier bâti) indépendamment de leurs bénéfices, au contraire de l'impôt sur les sociétés (IS). La loi de finances pour 2021 entérine la diminution dès 2021 de trois d'entre eux pour un montant estimé de 10 milliards d'euros : la division par deux de la CVAE pour l'ensemble des entreprises (article 8) et la division par deux de la CFE et de la TFPB pour les établissements industriels évalués selon la méthode comptable (article 29). Elle organise également la compensation pour les collectivités locales.

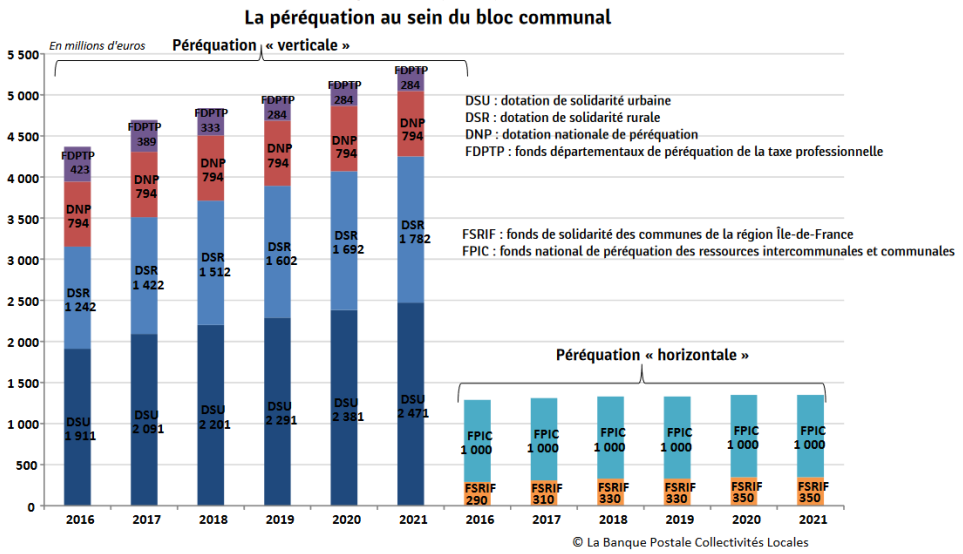

Principales mesures de la loi de finances 2021

Fiscalité

Art. 8 : Suppression de la CVAE affectée aux régions et ajustement du taux de plafonnement de la CET en fonction de la valeur ajoutée

La CVAE représente en 2019 près de 19 milliards d'euros. Le bloc communal en perçoit 26,5 %, les départements 23,5 % et les régions 50 %. Les entreprises sont redevables d'environ 75 % de cette taxe et l'État prend à sa charge les 25 % restants au titre du dégrèvement barémique.

La décision de supprimer la part régionale de la CVAE entraîne plusieurs conséquences :

1/ Une nouvelle répartition entre niveaux de collectivités locales.

Le bloc communal et les départements continuent de percevoir le même montant de CVAE qu'auparavant. En conséquence, la répartition entre niveaux de collectivités locales a été revue, la part du bloc communal passant de 26,5 % à 53 % et celle des départements de 23,5 % à 47 %.

2/ Un nouveau taux d'imposition à la VA (0,75%) et un nouveau barème de dégrèvement

La suppression de la part régionale et donc la diminution de moitié de la CVAE pour les entreprises se traduira par une division par deux du taux d'imposition théorique à la CVAE. Le taux de 1,5 % est remplacé par un taux de 0,75 %. Par conséquent, le calcul du taux effectif en fonction du chiffre d'affaires est également modifié.

D'autres mécanismes liés à la CVAE sont touchés par la réforme et doivent faire l'objet de modifications :

- le montant de cotisation minimum de CVAE qui était de 250 euros est divisé par deux et atteint 125 euros ;
- le seuil d'assujettissement au versement d'un deuxième acompte en année N passe de 3 000 euros de CVAE en N-1 à 1 500 euros ;
- la majoration du dégrèvement pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros passe de 1 000 euros à 500 euros.

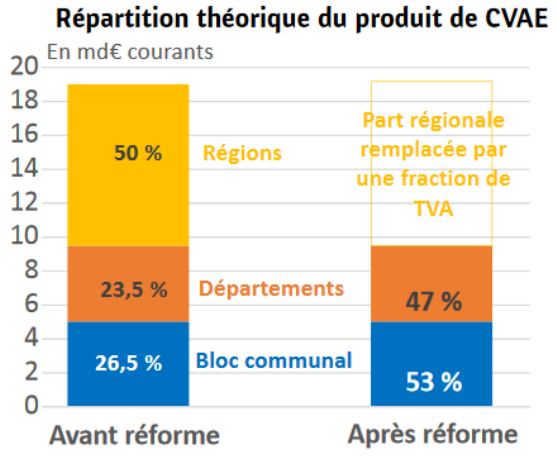

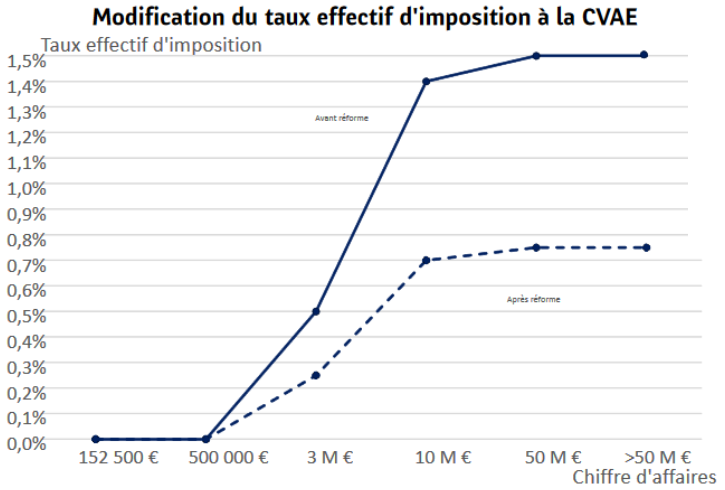

Principales mesures de la loi de finances 2021

Art. 9 : Correctifs sur la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation

Art. 29 : Division par deux de la valeur locative des établissements industriels

La loi de finances pour 2021 vient maintenant moderniser l'évaluation de la valeur locative des établissements industriels, ce qui a notamment pour conséquence de la diviser par deux et donc de diminuer la cotisation payée par les contribuables au titre de la CFE et de la TFPB.

Cette baisse s'inscrit dans la volonté du gouvernement de diminuer les « impôts de production ». La diminution est estimée à 3,3 milliards d'euros, - 1,75 milliard d'euros pour la TFPB et - 1,56 milliards d'euros pour la CFE. Cette réduction des cotisations de CFE et de TFPB des établissements industriels nécessite en premier lieu une compensation aux communes et groupements bénéficiaires de ces taxes mais demande également d'adapter plusieurs mécanismes.

En 2021, le bloc communal sera l'unique bénéficiaire de la CFE et de la TFPB (du fait de la réforme fiscale découlant de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales). La loi de finances pour 2021 prévoit donc un mécanisme visant à compenser au bloc communal la perte de recettes fiscales. Cette compensation prendra la forme d'un prélèvement sur les recettes de l'État. Si la dynamique des bases est bien prise en compte dans ce calcul de compensation en revanche, le pouvoir de taux des collectivités locales est amoindri car il ne s'appliquera plus sur les bases perdues.

Une neutralisation des différents effets de cette réforme est prévue (produits de CVAE et taxes additionnelles).

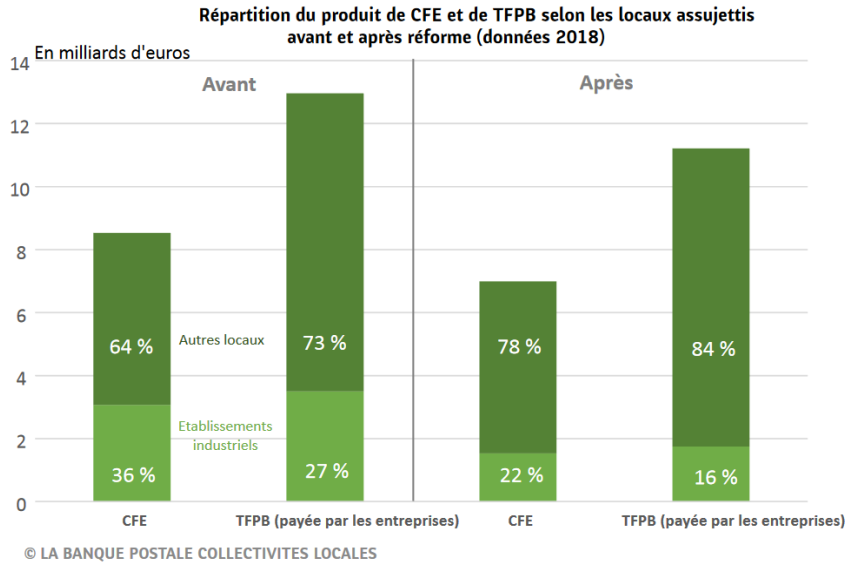

Principales mesures de la loi de finances 2021

Fiscalité

Art. 75 : Réforme des modalités de calcul et d'évolution des fractions de TVA revenant aux collectivités locales dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales

Art. 120 : Exonération pendant 3 ans de la Contribution Economique Territoriale en cas de création ou extension d'établissement

Art. 122, 123, 124 : Ajustements de la taxe de séjour

Parmi les mesures adoptées, LMV est concernée par l'avancement de la date limite de délibération du 1er octobre au 1er juillet pour les tarifs applicables l'année suivante (article 123) et la simplification de la détermination du tarif maximum applicable aux hébergements non classés (article 124). Le tarif applicable aux hébergements non classés est soumis actuellement à un double plafond : le tarif le plus élevé adopté par la collectivité ou, s'il est inférieur, le tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles. Cet article limite le plafond à la première condition uniquement.

Art. 128 : Modulation de l'abattement de TFPB pour les logements faisant l'objet d'un bail réel solidaire

Actuellement, les communes et EPCI peuvent décider, par délibération, d'un abattement de 30 % sur la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements faisant l'objet d'un bail réel solidaire. Cet article prévoit une modulation possible de cet abattement de 30 % à 100 % par tranche de 10 %.

Art. 130 : Extension aux EPCI de la possibilité d'exonérer de TFPNB les terrains avec une obligation réelle environnementale

Principales mesures de la loi de finances 2021

Fiscalité

Art. 131 : Décalage de la date limite de signature des conventions d'utilisation de l'abattement de la TFPB

Les logements sociaux situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville bénéficient d'un abattement de 30 % sur la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cet abattement s'applique aux impositions établies au titre des années 2016 à 2022, à compter de l'année qui suit celle de la signature du contrat de ville ou, si elle est postérieure, celle de la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB. Ces conventions doivent être signées au plus tard le 1er octobre (ou le 31 décembre s'il n'y a pas de changement) pour un abattement effectif l'année d'après. Compte tenu notamment de la crise sanitaire et du décalage des élections municipales, certains organismes et collectivités locales n'ont pas été en mesure de les signer dans les délais. Cet article décale donc exceptionnellement leur signature au plus tard au 28 février 2021 pour l'application de l'abattement aux impositions établies au titre de 2021.

Art. 132 : Détermination de la valeur locative des installations de stockage des déchets non dangereux

Art. 134 : Clarification des modalités d'actualisation des valeurs locatives des locaux professionnels

Art. 135 : Allongement de deux ans du délai d'expérimentation de la part incitative de la TEOM

Les collectivités locales disposent d'un délai de 5 ans pour expérimenter la part incitative de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Cet article fait passer ce délai à 7 ans pour les délibérations postérieures au 1er janvier 2021.

Principales mesures de la loi de finances 2021

Fiscalité

Art. 136 : Application de la réduction du taux de la TASCOM aux commerces de moins de 600 m²

Actuellement, les commerces d'une surface de vente comprise entre 400 m² et 600 m², avec un chiffre d'affaires par mètre carré qui n'excède pas 3 800 euros, bénéficient d'une réduction de 20 % du taux de taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM). Ceux en deçà de 400 m² ne sont en principe pas soumis à la TASCOM à l'exception de ceux qui appartiennent à un groupe et sont exploités sous une même enseigne. Cet article étend la réduction du taux à ces derniers en précisant que sont concernés les établissements avec une surface de vente inférieure à 600 mètres carrés (avec toujours une condition de chiffre d'affaires).

Art. 139 :Décalage de deux mois du délai de délibération pour exonérer d'impôts locaux les entreprises situées dans certaines zones de revitalisation

Art. 141 :Adaptation de la taxe d'aménagement en vue de lutter contre l'artificialisation des sols

Art. 155 :Ajustements de la gestion des taxes d'urbanisme

Principales mesures de la loi de finances 2021

Soutien investissement local

2019	2020	2021	2022	2023
repoussée	repoussée	entrée en vigueur au 1er janvier		

Art. 251 : Entrée en vigueur progressive de l'automatisation du FCTVA

Dans l'objectif de permettre une amélioration de la gestion du FCTVA, jusqu'à présent complexe et chronophage, une procédure de traitement automatisé des données entre en vigueur.

Cet article définit l'assiette des dépenses éligibles au FCTVA, qui correspondront à celles imputées sur certains comptes (logique d'imputation comptable), et non plus selon la nature juridique des dépenses.

Dépenses entrant dans le périmètre de l'automatisation FCTVA

Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales
Les dépenses de fonctionnement suivantes : l'entretien des bâtiments publics et de la voirie ; l'entretien des réseaux payés à compter du 1er janvier 2020 ; la fourniture de solutions d'informatique en nuage.

Dépenses exclues de l'automatisation FCTVA (restent soumises à un traitement déclaratif)

Pour des travaux :
- de lutte contre les avalanches, glissements de terrains, inondations, incendies, ainsi que des travaux de défense contre la mer, des travaux pour la prévention des incendies de forêt, présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence ;
- sur le domaine public fluvial de l'État, dans le cadre de l'expérimentation prévue à l'article L. 3113-2 du code général de la propriété des personnes publiques ;
- à compter du 1er janvier 2005 sur des immeubles du domaine relevant du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ;
- au titre des subventions d'équipement versées à l'établissement public « Société du Canal Seine-Nord Europe » ;
- pour réparer les dommages directement causés par des intempéries exceptionnelles reconnues par décret, et situés dans des communes ayant fait l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle ;
- pour la construction ou l'extension d'établissements d'enseignement supérieur

Art. 253 : Modification des règles de calcul de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Autres mesures

Art. 20 : Compensation partielle aux collectivités territoriales de l'abandon de loyers consentis aux entreprises affectées par la crise du Covid-19

Ce mécanisme de compensation pour les collectivités qui subissent de ce fait une perte de recettes prend la forme d'un prélèvement sur les recettes de l'État, égal à 50 % de la somme totale correspondant aux abandons ou renonciations de loyers (cf. art. 78).

Art. 137 : Décalage d'un an du calendrier de l'expérimentation du compte financier unique (CFU)

Le contexte local

Eléments de rétrospective juridique et administrative

2006 : la CCPLD exerce les compétences optionnelles : équipements sportifs et culturels
2008 : la CCPLD exerce la compétence facultative : petite enfance
2010 : la CCPLD gère au titre de sa compétence obligatoire 'développement économique', les terrains de campings

2014 : Création de LMV
- Harmonisation des compétences calquées sur l'EPCI exerçant le plus de compétences (+5 bibliothèques + 3 crèches)

2015 : Création de l'EPIC Luberon Cœur de Provence et intégration d'une crèche

2017 : Elargissement du périmètre communautaire et transformation en communauté d'agglomération
- Exercice de nouvelles compétences obligatoires : habitat, politique de la ville, mobilité
- Harmonisation des compétences : équipements culturels (+3 bibliothèques +1 crèche +2 déchetteries)

2018 : Exercice de la compétence obligatoire GEMAPI

2020 : Exercice de trois nouvelles compétences obligatoires : Eau, Assainissement collectif et ANC, GEPU

Le contexte local

EXERCICE DE NOUVELLES COMPETENCES

La Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse comprend 16 communes dans son périmètre, pour une population de 55 844 habitants (population légale en vigueur au 01er janvier 2021).

Ses compétences sont les suivantes :

Compétences obligatoires (10)

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Equilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Assainissement
- Eau potable
- Gestion des Eaux Pluviales Urbaines

Autres compétences facultatives (11)

Parmi les 11 compétences facultatives, 3 figuraient parmi les compétences optionnelles avant la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019

- Voirie d'intérêt communautaire
- Equipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Petite enfance

En 2020, les dépenses de LMV se répartissent en 8 budgets (Principal, ZAE, Zones Sud, Campings, Mobilité, Eau, Assainissement, SPANC).

Le contexte local

Eléments de rétrospective financière : une structuration financière saine

Principaux marqueurs sur la période 2017-2020 :

- Capacité d'autofinancement nette annuelle autour de 3M€ et préservée en 2020
- Niveau d'équipement élevé et bien cofinancé (30 % de subventions)
- Encours de dette stable sur le budget principal (45% de l'endettement total)
- Fiscalité attractive sans fluctuation des taux

FISCALITE – *SOURCES : DGCL*

	LMV	COVE	GDA	Moyenne	CCAPT	CCPSMV	COTELUB
TH	8,40	8,31	8,85	8,52	8,13	8,30	9,60
TFB	0,80		1,61	0,80	2		0,43
TFNB	2,13	2,73	3,32	2,73	1,93	1,93	2,70
CFE	33,42	35,49	37,42	35,43	33,77	32,70	35,16

Focus sur les résultats de l'exercice 2020

BUDGET PRINCIPAL

EVOLUTION FINANCIERE DE LMV EN 2020

BUDGET PRINCIPAL - RESULTATS 2020 – données provisoires

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ
3,7 M€

RÉSULTAT GLOBAL CUMULÉ
2,6 M€

Réalisations par section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	43 560 505,72	7 323 690,60
Recettes	46 384 069,47	6 253 708,25
Résultat courant d'exécution 2020	2 823 563,75	-1 069 982,35
Report de l'exercice 2019 fonctionnement	852 425,91	
Résultat cumulé 2020	3 675 989,66	
Restes à réaliser 2020 Dépenses		2 376 790,51
Restes à réaliser 2020 Recettes		4 148 208,68
Solde des RAR reportés en 2020		1 771 418,17
Report de l'exercice 2019 investissement		-1 745 132,90
Solde d'investissement		-1 043 697,08
Le résultat global de clôture		
2 632 292,58		

Evolution financière 2017-2020 BUDGET PRINCIPAL

Données provisoires

EVOLUTION FINANCIERE 2017-2020

BUDGET PRINCIPAL

EVOLUTION DES GRANDES MASSES FINANCIERES	2017	2018	2019	2020	Evol 2019-2020
Recettes de fonctionnement	43 454 953	45 678 385	44 825 231	46 384 069	3,5
Dépenses de fonctionnement	40 533 130	42 607 711	42 578 942	43 560 506	2,3
Recettes d'investissement	6 425 682	9 300 075	9 368 648	6 253 708	-33,2
Dépenses d'investissement	7 776 524	6 031 719	12 517 384	7 323 691	- 41,5

Entre 2019 et 2020, les recettes de fonctionnement augmentent de 3,5 % (hausse de la taxe de séjour issue de la collecte des opérateurs numériques, rôles supplémentaires perçus en fin d'exercice, produit des cessions de terrains du budget principal vers le budget annexe Zones Sud, etc.).

Quant aux dépenses de fonctionnement, elles augmentent principalement sous l'effet de la participation aux différents syndicats (déchets, rivières) et de la crise sanitaire avec le déploiement de mesures organisationnelles et sanitaires.

La dotation aux provisions visant à équilibrer in fine le budget annexe Zones Sud n'a pas été constituée sur 2020 et sera inscrite sur 2021 (500 K€).

Après une année 2019 marquée par l'aboutissement d'opérations structurantes, 2020 traduit leur finalisation.

EVOLUTION FINANCIERE 2017-2020

BUDGET PRINCIPAL – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement	2017	2018	2019	2020	Evol 19-20
Recettes Fiscales	16 808 895,16	17 334 449,03	17 972 565,20	18 707 890,40	4,09
Dotations et participations	9 314 862,45	9 781 647,83	9 713 980,60	9 787 808,30	0,76
Recettes d'exploitation	2 008 816,67	2 171 876,61	2 255 428,74	1 896 150,04	- 15,93
TOTAL	28 132 574,28	29 287 973,47	29 941 974,54	30 391 848,74	1,50

Les recettes fiscales ont progressé de 4% en raison notamment de la perception d'un produit de taxe de séjour avoisinant 1,1 M€ soit + 450 K€ par rapport à 2019. Ce montant s'explique par un décalage de perception des produits collectés par les opérateurs numériques. Ce montant collecté est ensuite intégralement reversé à l'office de tourisme et au Département de Vaucluse.

Le poids des compétences exercées par LMV Agglomération attenue la baisse des dotations de l'Etat. Notons une évolution de la progression de la participation de la CNAF en raison de nouvelles places introduites dans le calcul de la Prestation de Service Unique (ouverture de la Farandole en octobre 2019) et du soutien financier exceptionnel voté en 2020 permettant de neutraliser en partie la baisse des participations des familles (12 crèches fermées lors du premier confinement).

Les recettes d'exploitation ont fortement chuté en 2020 en raison des effets induits par la crise sanitaire.
Certains équipements ont dû fermer leurs portes aux usagers pendant plusieurs mois ou réduire de manière significative leurs activités.
Les redevances des secteurs sportif et petite enfance sont en net recul (respectivement – 58 % et -29 % soit en valeur absolue -320 k€).
Les Loyers perçus sont en très légère diminution en raison de l'exonération votée pour le restaurateur implanté au centre tertiaire de Lagnes (5 mois exonérés).

EVOLUTION FINANCIERE 2017-2020

FOCUS SUR LA FISCALITE

Descriptif	2017	2018	2019	2020	Evol 2019/2020
Taxe d'habitation et compensations	8 971 514,00	9 132 229,00	9 421 490,00	9 514 707,00	0,99
Taxe foncière et compensations	799 226,00	816 363,00	819 402,00	830 593,00	1,37
Cotisation Foncière des Entreprises	6 798 809,00	6 942 901,00	6 771 198,00	6 938 266,00	2,47
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	3 081 340,00	3 406 872,00	3 642 326,00	3 754 682,00	3,08
Taxe sur les Surfaces Commerciales	852 835,00	763 105,00	799 252,00	753 759,00	- 5,69
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	388 866,00	399 534,00	421 800,00	429 902,00	1,92
Autres impôts locaux ou assimilés (rôles supplémentaires)	705 178,00	620 866,00	300 237,00	345 041,00	14,92
Attribution de compensation	0,00	14 087,00	0,00	0,00	
FNGIR	1 197 092,00	1 197 092,00	1 196 722,00	1 196 722,00	-
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés	7 406 462,00	7 589 022,00	7 829 610,00	7 978 715,00	1,90
Droits de place	30 445,10	29 399,90	26 798,60	15 510,00	- 42,12
Taxes de séjour	476 745,92	498 655,96	608 281,77	1 064 347,40	74,98
Prélèvement sur les produits des jeux	23 555,69	23 825,17	26 963,14	0,00	
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	813 133,00	813 133,00	795 890,00	786 740,00	- 1,15
Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle	20 399,00	0,00	0,00	0,00	
FISCALITE PERCUE	31 565 600,71	32 247 085,03	32 659 970,51	33 608 984,40	2,91

35 % de la fiscalité est économique.

La crise a eu un impact sur l'encaissement des redevances d'occupation du domaine public (marché dominical et droits de terrasses du site de Coustellet)

EVOLUTION FINANCIERE 2017-2020

FOCUS SUR LA FISCALITE

Mécanisme de perception de la fiscalité économique

Les conséquences de la crise vont se faire ressentir avec une première baisse de CVAE en 2021, même si le plein effet de la crise traversée en 2020 n'interviendra pas avant 2022.
Concernant la CFE, s'il y a des fermetures d'entreprises, des diminutions de recettes fiscales seront à prévoir malgré les différentes mesures arrêtées par l'Etat.

	CVAE payée en 2020	CVAE reçue en 2021	CVAE reçue en 2022
Scénario 1 : Acomptes 2020 modulés à 100%	Soldes de CVAE 2019 uniquement	Soldes de CVAE 2019 uniquement	Soldes 2020 soit 100% de CVAE 2020 + Acomptes 2021 dégradés
Scénario 2 : Acomptes 2020 non modulés	Acomptes 2020 surestimés + Soldes de CVAE 2019	Acomptes 2020 surestimés + Soldes de CVAE 2019	Acomptes 2021 dégradés - Soldes 2020 négatifs

EVOLUTION FINANCIERE 2017-2020

FOCUS SUR LA FISCALITE

Descriptif	2017	2018	2019	2020
Reversements conventionnels de fiscalité (taxe de séjour)	433 916,86	451 981,49	630 516,11	1 140 656,41
Prélèvements au titre de la contribution pour le redressement des finances publiques	227 323,00	-	-	-
Attributions de compensation	13 451 435,00	13 355 388,34	13 338 114,68	13 338 114,68
Dotation de solidarité communautaire	166 023,00	583 043,00	231 047,00	-
Reversement du prélèvement du BC sur le produit brut des jeux	23 555,69	23 825,17	26 963,14	-
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	456 469,00	469 610,00	444 507,00	401 257,00
Autres prélèvements pour reversements de fiscalité	-	30 806,00	-	-
Reversements, restitutions et prélèvements divers	-	-	18 276,38	23 085,91
FISCALITE REVERSEE	14 758 722,55	14 914 654,00	14 689 424,31	14 903 114,00

90 % de la fiscalité reversée sont matérialisés par les attributions de compensation versées aux communes membres. Ces dernières sont stables depuis 2019, année durant laquelle s'est tenue la dernière CLECT.

En raison de la crise sanitaire, l'unique CLECT qui s'est réunie en décembre 2020 avait pour unique objectif l'installation de ses membres.

Le reversement conventionnel de fiscalité correspond au reversement de la Taxe de Séjour à l'office de tourisme Luberon Cœur de Provence et au Département de Vaucluse. Son montant est élevé sur 2020 en raison d'un reversement obligatoire des produits perçus.

EVOLUTION FINANCIERE 2017-2020

BUDGET PRINCIPAL – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Dotations et participations	2017	2018	2019	2020	Evol 2019-2020
Dotation d'intercommunalité	225 053,00	813 727,00	889 356,00	910 884,00	2,42
Dotation de compensation	4 844 641,00	4 743 477,00	4 634 562,00	4 549 828,00	-1,83
FCTVA	20 896,85	6 411,29	16 013,95	15 746,10	-1,67
Autres recettes (CAF, MSA, subvention masques UNS1)	3 165 699,44	3 292 352,61	3 258 302,66	3 470 057,20	6,50
Région	15 000,00	-	-	-	-
Département	-	7 019,00	27 835,89	24 610,05	-11,59
Autres organismes (remboursement droit des sols)	1 043 572,16	918 660,93	887 910,10	816 682,95	-8,02
TOTAL	9 314 862,45	9 781 647,83	9 713 980,60	9 787 808,30	0,76

La dotation d'intercommunalité progresse en raison d'une amélioration du CIF communautaire.
Depuis 2017, LMV exerce 6 nouvelles compétences obligatoires (Equilibre social de l'Habitat, Politique de la ville, Mobilité, GEMAPI, Eau, Assainissement et Pluvial).

La CNAF a davantage soutenu les collectivités avec l'introduction d'un mécanisme de compensation forfaitaire des pertes engendrées par la fermeture des structures et des places inoccupées en raison de la pandémie.

EVOLUTION FINANCIERE 2017-2020

FOCUS SUR LES DOTATIONS ET CONCOURS DE L'ETAT : UNE STABILITE CONFIRMEE EN 2020

Descriptif	2017	2018	2019	2020	Evol 2019/2020
Dotation de compensation	4 844 641	4 743 477	4 634 562	4 549 828	- 1,83
Dotation d'intercommunalité	225 053	813 727	889 356	910 884	2,42
TOTAL DGF	5 069 694	5 557 204	5 523 918	5 460 712	- 1,14

LE FONDS NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUELLE DE RESSOURCES

Le montant reversé à Luberon Monts de Vaucluse est stable soit 1 196 722 € (= en 2019)

LA DOTATION DE COMPENSATION DE LA RÉFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

Le montant 2020 de cette dotation était de 786 740 € (795 890 € en 2019)

Ce produit est en baisse depuis 2018 (- 3,25%)

EVOLUTION FINANCIERE 2017-2020

BUDGET PRINCIPAL – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REELLES

Dépenses de fonctionnement	2017	2018	2019	2020	Evol 2019/2020
Charges à caractère général (011)	4 794 142,25	5 244 199,02	5 660 590,62	5 790 494,04	2,29
Charges de personnel (012)	11 608 605,17	12 035 508,39	12 165 856,25	12 521 312,79	2,92
Reversement de fiscalité (014)	14 758 722,55	14 914 654,00	14 689 424,31	14 903 114,00	1,45
Autres charges de gestion (65)	6 907 905,37	7 095 101,89	7 488 575,58	7 262 654,07	- 3,02
Frais financiers (66)	350 430,46	364 336,01	356 725,88	318 093,06	- 10,83
Dépenses exceptionnelles (67)	5 353,39	528,00	5 969,17	41 078,49	-
TOTAL	38 425 159,19	39 654 327,31	40 367 141,81	40 836 746,45	1,16

Les dépenses de fonctionnement sont relativement stables (+1,2% entre 2019 et 2020).

Le principal poste en augmentation regroupe les charges de personnel (+2,9%) ; cette augmentation s'explique en partie par l'exercice de trois nouvelles compétences depuis le 01er janvier 2020 : Assainissement, Eau et Pluvial. La direction de l'eau est désormais composée de 5 agents (227 k€ en année pleine). Le recours aux contractuels a été moins marqué qu'en 2019 sur le secteur de la petite enfance; par contre, il l'a été pour le service de la collecte en raison de l'activation du plan de continuité d'activité (réservistes). À périmètre constant, la masse salariale augmente de 1,3%. Le budget primitif 2020 faisait apparaitre un niveau de dépenses au chap.011 plus élevé (6,5M€). L'activité en demi-teinte de 2020 traduit une économie substantielle de près de 700 k€. Outre une activité ralentie pour la plupart des services communautaires, il convient de relever le travail mené notamment sur la réimputation des frais de grosses réparations sur les véhicules affectés à la collecte.
Par ailleurs, les subventions aux budgets annexes (Campings et SPANC) d'un montant de près de 62 K€ sont intégrées dans l'état présenté.
Sur cet exercice 2020, les frais financiers sont en recul (-11%).

EVOLUTION FINANCIERE 2017-2020

BUDGET PRINCIPAL – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Descriptif	2017	2018	2019	2020	Evol 2019-2020
SDIS	1 920 767,00	1 924 956,00	1 977 632,00	1 984 761,00	0,36
Contributions aux syndicats de déchets et de rivières	2 958 395,54	3 381 397,48	3 724 231,90	3 924 720,35	5,38
Région	5 000,00	3 964,82	5 000,00	2 392,87	Pas significatif
Fonds de concours aux communes membres	572 626,00	422 370,00	307 900,00	187 900,00	- 38,97
CCAS (contrat de ville)	13 300,00	21 100,00	22 300,00	23 300,00	4,48
SPIC et EPIC Office de tourisme	460 000,00	322 000,00	429 246,37	241 451,30	- 43,75
Subventions (Mission Locale, Initiative Terre de Vaucluse, Luberon entreprendre…)	693 205,43	692 654,00	677 681,11	546 096,14	- 19,42
TOTAL	6 623 293,97	6 768 442,30	7 143 991,38	6 910 621,66	- 3,27

L'enveloppe des participations est en baisse (-3,3%) du fait de la diminution progressive des fonds de concours versés aux communes (-67% depuis 2017) et de la subvention versée à l'office de tourisme Luberon Cœur de Provence dont le budget tente à s'équilibrer avec les recettes de taxe de séjour et celles issues du service réceptif.

Les Subventions aux partenaires économiques et de l'emploi sont également en baisse en raison de la fin du partenariat avec La M2E (-66 k€).

D'autres enveloppes progressent de manière significative ; notons la participation aux syndicats de déchets et de rivières qui évolue de 33% entre 2017 et 2020.

EVOLUTION FINANCIERE 2017-2020

BUDGET PRINCIPAL – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DES CONTRIBUTIONS EN AUGMENTATION :

- Le SDIS : 1 984 761 €
- Les syndicats de traitement des ordures ménagères : 3 736 909,15 €
- Le SCOT : 71 619,60 € (dont mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial)

DESCRIPTIF	2017	2018	2019	2020	Evol 2019-2020	Evol 2017-2020
SDIS	1 920 767,00	1 924 956,00	1 977 632,00	1 984 761,00	0,36	3,33
SCOT	60 225,29	65 384,67	74 606,84	71 619,60	-4,00	18,92
SIECEUTOM*	1 813 059,37	2 113 393,53	2 415 400,29	2 547 956,47	5,49	40,53
SIRTOM	1 085 110,88	1 089 853,64	1 117 771,04	1 162 000,00	3,96	7,09
Total	4 879 162,54	5 193 587,84	5 585 410,17	5 793 289,75	3,72	18,74

*la contribution comprend la participation de LMV au remboursement partiel de la dette constituée dans le cadre des aménagements du site du Grenouillet. À cela s'ajoute une participation au chap. 204 d'un montant de 40 657,13 €.

EVOLUTION FINANCIERE 2017-2020

BUDGET PRINCIPAL – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DES CONTRIBUTIONS EN AUGMENTATION :

Les syndicats de rivière (chap. 65)

DESCRIPTIF	2018	2019	2020
SMBS	4 000,00	4 000,00	4 000,00
SIRCC	64 663,58	68 200,68	41 658,02
SMAVD	44 102,06	44 253,05	44 089,93
Total	112 765,64	116 453,73	89 747,95

DES DEPENSES LIEES A LA DELEGATION DE COMPETENCE (chap. 011) :

DESCRIPTIF	2020
SIRCC	112 812,00
SMAVD (participation de 30 % du département déjà retranchée)	70 788,05
Total	183 600,05

La participation totale, en fonctionnement, avoisine désormais 275 k€ par an.

EVOLUTION FINANCIERE 2017-2020

BUDGET PRINCIPAL – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES/ETABLISSEMENTS PUBLICS

- Les subventions Politique de la ville : 261 500 € (stable depuis 2017, date du transfert)
- Les subventions aux partenaires de l'emploi et de l'insertion : 113 156 € (Initiative Terre de Vaucluse / 35K€ – Mission Locale / 78 156 €)
- Les subventions aux partenaires économiques : 58 441 € (Vaucluse Provence Attractivité - cotisation : 53 441 € - Luberon Entreprendre : 5000 €)
- Les subventions aux partenaires culturels : 134 000 € (La Gare : 100 000 € - la Garance : 34 000 €)
- La subvention à la crèche de Lauris 'la Marelle' : 105 000 € (stable depuis 2017, date du transfert)
- La subvention à l'office de tourisme 'Luberon Cœur de Provence' : 180 000 € (400 K€ en 2019)
- La subvention à l'association Prévigrêle (retenue sur l'enveloppe Fonds de concours des communes) : 11 048 €
- Les subventions versées aux écoles pour des actions environnementale : 5300 €

EVOLUTION FINANCIERE 2017-2020

BUDGET PRINCIPAL – FONCTIONNEMENT : LA MASSE SALARIALE

Descriptif	2017	2018	2019	2020
Frais de Personnel versés	11 608 605,17	12 035 508,39	12 165 856,25	12 521 312,79
Descriptif	2017	2018	2019	2020
Frais de Personnel remboursés	222 829,42	328 602,45	290 033,02	475 776,67
Frais de Personnel Total	11 385 775,75	11 706 905,94	11 875 823,23	12 045 536,12

L'évolution de la masse salariale est due principalement à l'exercice de nouvelles compétences obligatoires (Eau, assainissement et pluvial). En effet, cela s'est traduit par la création d'un pôle Eau composé de 5 agents (près de 200 K€ sur l'exercice budgétaire et 227 K€, en année pleine). L'application des mesures règlementaires impacte également la masse salariale avec notamment le Glissement Vieillesse Technicité et le protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations pour un montant d'environ 100 K€. Enfin, notons le versement exceptionnel de la prime COVID à 172 agents pour un montant de 70 k€.

Les opérations liées aux compétences Eau et Assainissement sont retranscrites dans des budgets annexes; ainsi, des refacturations des personnels sont observées entre le budget principal et les budgets annexes.

L'évolution nette de la masse salariale en 2020 est de 1,4%.

EVOLUTION FINANCIERE 2017-2020

BUDGET PRINCIPAL – FONCTIONNEMENT : LA MASSE SALARIALE

Evolution des effectifs permanents (titulaires et contractuels) depuis 2017

PERMANENTS	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/01/2021
Fonctionnaires	257	257	264	269	266
Contractuels	43	47	51	52	58
TOTAL	300	304	315	321	324

RÉPARTITION PAR CATEGORIE	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/01/2021
Fonctionnaires					
A	24	27	41	39	40
B	36	36	25	27	27
C	197	194	198	203	199

DURÉE DU TRAVAIL EN 2019	NB
Cycle hebdo 36h	232
Cycle hebdo 38h	17
Cycle annuel	28
Autres cycles (dont bi-hebdomadaire)	38

Les effectifs ont progressé de 7 %, entre 2017 et 2020. Entre 2020 et 2021, les effectifs sont stables.

Les effectifs en catégorie A ont fortement progressé entre 2018 et 2019 en raison de la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) avec la revalorisation des cadres d'emplois de catégorie B à caractère socio-éducatif de la filière sociale de la fonction publique territoriale ; ainsi, les directrices de crèche Educatrice du Jeune Enfant ont accédé à la catégorie A.

2 agents communautaires sur 3 travaillent selon un cycle hebdomadaire à 36 heures.

EVOLUTION FINANCIERE 2017-2020

BUDGET PRINCIPAL – FONCTIONNEMENT : LA MASSE SALARIALE

RÉPARTITION PAR FILIERE	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/01/2021
Fonctionnaires					
Filière administrative	35	37	41	42	41
Filière animation	26	28	32	39	39
Filiere culturelle	35	34	35	36	36
Filière médico-sociale	64	64	61	59	58
Filière sociale	11	12	11	11	12
Filière sportive	4	4	5	5	5
Filière technique	82	78	79	77	75
Contractuels permanents					
Filière administrative	5	7	3	4	3
Filière animation		8	10	11	11
Filiere culturelle	1	3	1	1	1
Filière médico-sociale	21	14	13	7	11
Filière sociale	4	4	6	6	5
Filière sportive	2	1	4	4	4
Filière technique	10	10	14	19	23

Les filières les plus représentées à LMV sont : technique, médico-sociale et administrative.
Elles sont le reflet des compétences exercées par LMV.

EVOLUTION FINANCIERE 2017-2020

BUDGET PRINCIPAL – FONCTIONNEMENT : LA MASSE SALARIALE

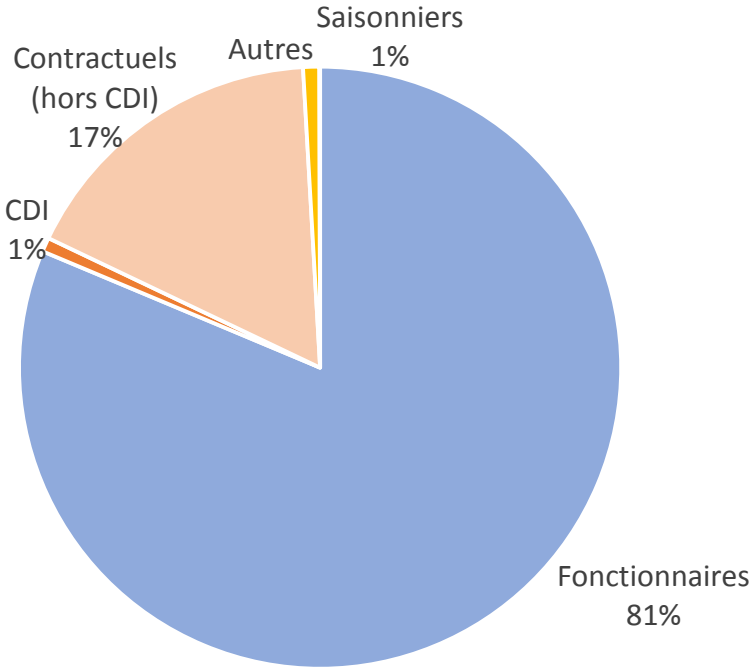

En 2020, 81% des agents communautaires sont des fonctionnaires (83% en 2019).

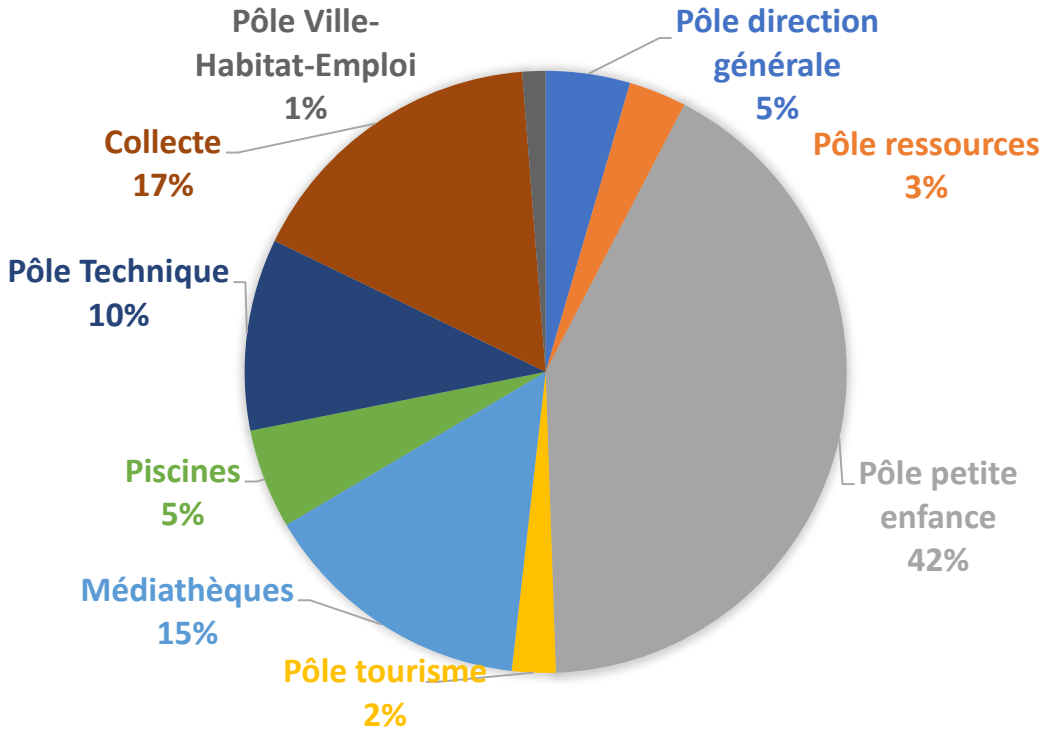

En 2020, 8 agents sur 10 sont affectés à des services à la population (petite enfance, collecte, médiathèques, piscines).

EVOLUTION FINANCIERE 2017-2020

BUDGET PRINCIPAL – FONCTIONNEMENT : stabilité de l'épargne

DESCRIPTIF	2017	2018	2019	2020
RECETTES FONCTIONNEMENT	28 130 557,28	29 285 955,47	29 939 955,54	30 389 828,74
DEPENSES FONCTIONNEMENT	23 443 607,22	24 411 070,86	25 386 970,24	25 457 855,78
CAF BRUTE	4 686 950,06	4 874 884,61	4 552 985,30	4 931 972,96
REMBOURSEMENT CAPITAL	1 385 877,80	1 258 198,56	1 348 122,98	1 138 891,63
CAF NETTE	3 301 072,26	3 616 686,05	3 204 862,32	3 793 081,33

CRD dette au 31-12-2020 = 14 511 453,61 € (15 650 345,24 € en 2019)
Remboursement en capital 2020 : 1 138 891,63 € (1 348 122,98 € en 2019)

L'épargne brute résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement
L'épargne de gestion est constituée de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette
L'Épargne nette mesure la capacité de la collectivité à financer des dépenses d'investissement après avoir intégré l'amortissement du capital de la dette. Il s'agit de la capacité d'autofinancement nette.
Capacité de désendettement : encours de la dette/épargne brute

- **L'épargne brute est en augmentation** et atteint 4,9 M€. Après remboursement du capital de la dette (1,14 M d'€), **l'épargne nette est de 3,8 M€,** ce qui permet de financer l'investissement récurrent et les opérations lancées en 2019.

- **Capacité de désendettement** : inf. à 3 **ans sur le budget général. Si l'on intègre l'encours de la dette des budgets annexes, la capacité de désendettement est de 6 ans.**

ELEMENTS DE STRATEGIE FINANCIERE

BUDGET PRINCIPAL – Variation du fonds de roulement

Descriptif	2017	2018	2019	2020
Total des dépenses investissement	6 206 929,48	4 671 706,86	10 214 318,03	6 042 723,70
Financement disponible	4 479 066,32	5 547 229,42	5 560 986,60	6 157 513,21
Recours à l'emprunt	2 760 000,00	2 000 000,00	1 004 886,00	0
Variation FDR	1 032 136,84	2 875 522,56	-3 648 445,43	114 789,51

Après un effondrement du fonds de roulement constaté en 2019 (-3,7M€) en raison d'un recours limité à l'emprunt, ce dernier s'améliore en 2020.

Le fonds de roulement représente la part des ressources stables qui peuvent être affectées au financement des actifs circulants (stocks, créances et disponibilités) pour compenser les décalages entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses.

EVOLUTION FINANCIERE 2017-2020

BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT TOTAL : 6 M€ (hors RAR et remboursement du capital de la dette)

Descriptif	2017	2018	2019	2020
Depenses équipement	5 249 909,57	2 850 627,30	8 598 477,10	3 928 626,06
Subventions équipement	957 019,91	1 821 079,56	1 615 840,93	2 002 097,64
Fonds COVID résistance				112 000,00
TOTAL	6 206 929,48	4 671 706,86	10 214 318,03	6 042 723,70

Les dépenses d'équipement sont en nette diminution par rapport à l'exercice 2019, année de lancement d'opérations d'envergure avec notamment les travaux de réhabilitation de la piscine Roudière. Sur l'exercice 2020 ont été notamment financés le démarrage de l'opération de la crèche Bournissac, l'aménagement de l'Espace Naturel Sensible la Garrigue, des acquisitions de matériels pour le service de la collecte, etc.

Le poste 'subventions d'équipement' correspond au soutien des communes membres en faveur de leurs opérations d'investissement (1,35 M€) et à la participation communautaire au déploiement de la fibre optique sur le territoire (385 K€).

En 2020, une participation exceptionnelle de 112 k€ correspond au fonds covid résistance, voté conjointement avec la Région, le Département et la Banque des territoires. Ce fonds géré localement par la Plateforme d'Initiatives Terre de Vaucluse, prend la forme de prêts d'honneur (taux zéro sans garantie) allant de 3000 à 10 000 euros, pour les entreprises de moins de 20 salariés, tout secteur économique confondu, à l'exception de l'agriculture.
Dans ce cadre, 51 entreprises ont été soutenues sur le territoire communautaire.
La crise sanitaire a traduit un ralentissement des opérations.

EVOLUTION FINANCIERE 2017-2020

BUDGET PRINCIPAL - RATIOS

Indicateurs/ratios	2017	2018	2019	2020
Dépenses réelles de fonctionnement DRF/ Population	693	705	719	726
Produit des impositions directes/ Population	362	370	370	374
Recettes réelles de fonctionnement RRF/ Population	782	810	796	822
Dépenses d'équipement brut/ Population	112	82	182	70
Encours de la dette/ Population	269	278	279	258
DGF/ Population	91	99	98	97
Dépenses de personnel/ DRF	30,21%	30,39%	30,19%	30,64%
DRF et remboursement de la dette en capital/RRF	91,35%	89,93%	93,36%	90,82%
Dépenses d'équipement brut/RRF	14,33%	10,17%	22,82%	12,82%
Encours de la dette/RRF	34,37%	34,38%	35,03%	32,31%

Evolution de la dette 2017-2020

Données provisoires

EVOLUTION FINANCIERE 2017-2020

BUDGET PRINCIPAL - NIVEAU D'ENDETTEMENT MAITRISE

ELÉMENTS DE SYNTHÈSE	2017	2018	2019	2020
Dette globale au 31/12/N	**15 131 451 €**	**15 881 763 €**	**15 650 345 €**	**14 511 454 €**
Taux moyen	**2,30%**	**2,19 %**	**2,13 %**	**2,12 %**
Durée résiduelle moyenne	**17,83 ans**	**17,58 ans**	**17,16 ans**	**16,58 ans**
Durée de vie moyenne	**9,58 ans**	**9,33 ans**	**9,16 ans**	**8,83 ans**

- Aucun emprunt n'a été mobilisé en 2020

2 M€ ont été négociés en fin d'année 2020 pour une mobilisation en mars 2021.
L'emprunt apparaitra donc dans les restes à réaliser.

ELEMENT DE STRATEGIE FINANCIERE

BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES – Structure de la dette

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	16 861 276 €	53,25%	2,07%
Variable couvert	220 000 €	0,69%	0,14%
Variable	11 574 280 €	36,55%	0,43%
Livret A	1 080 000 €	3,41%	1,50%
Barrière	1 930 578 €	6,10%	4,45%
Ensemble des risques	31 666 134 €	100,00%	1,58%

État généré au 31/12/2020

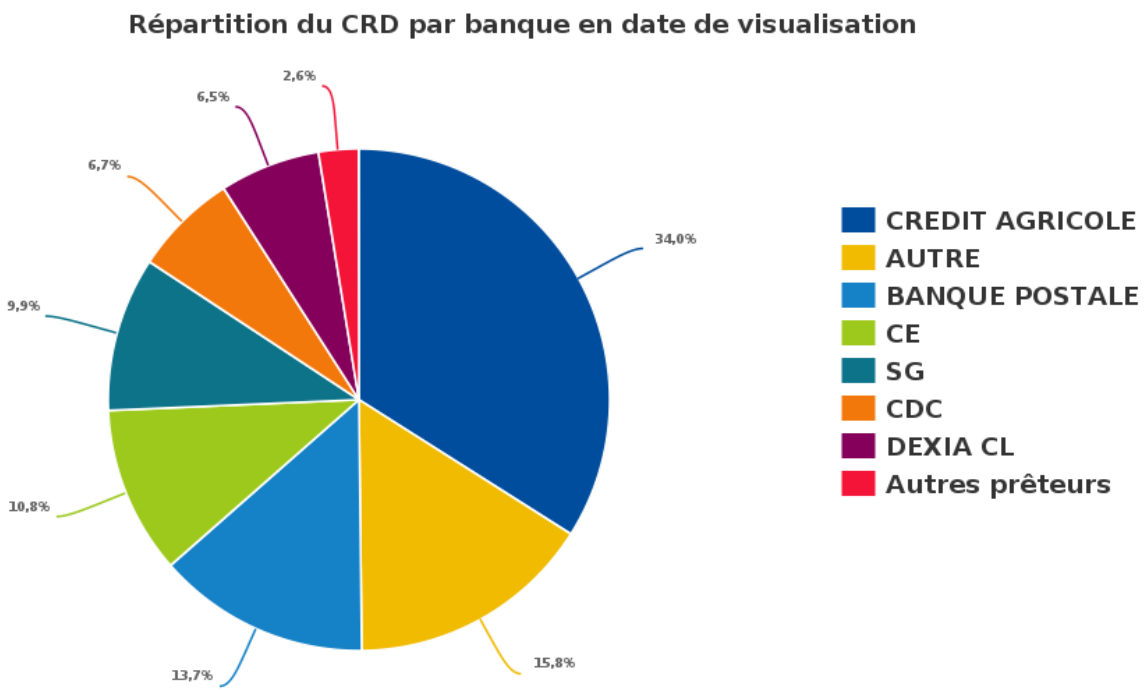

© Finance Active

ELEMENT DE STRATEGIE FINANCIERE

BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES –Structure de la dette

Prêteur	Capital restant dû (2021)
ASN	6 503,30 EUR
CAF	13 983,80 EUR
SFIL	160 000,00 EUR
CACIB	220 000,00 EUR
CREDIT MUTUEL	412 500,00 EUR
DEXIA CL	2 043 734,53 EUR
CDC	2 103 527,70 EUR
SG	3 131 883,44 EUR
CE	3 437 433,50 EUR
BANQUE POSTALE	4 317 171,96 EUR
AUTRE	4 994 923,74 EUR
CREDIT AGRICOLE	10 745 528,17 EUR
Total	31 587 190,14 EUR

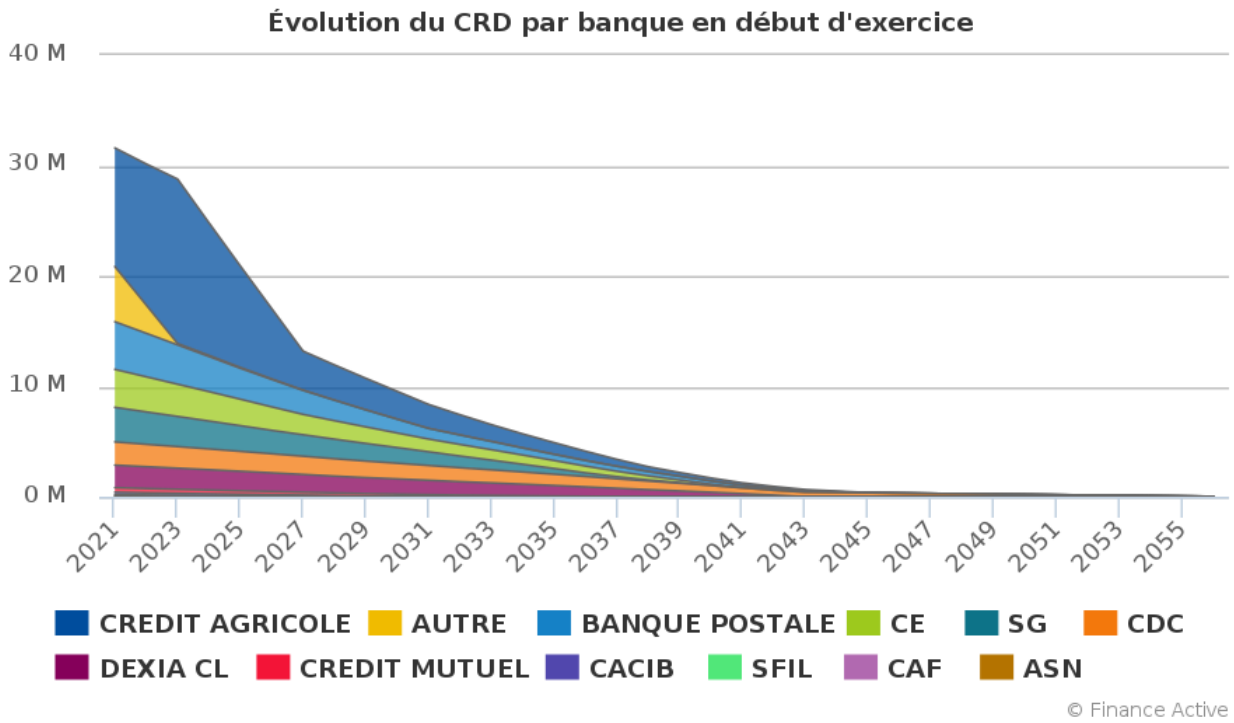

Evolution financière 2017-2020 BUDGETS ANNEXES

Données provisoires

EVOLUTION FINANCIERE DE LMV EN 2020

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

	2017	2018	2019	2020
Versement transport	1 285 615,44	1 606 747,85	1 576 676,81	1 497 537,85
Vente tickets abonnement	68 684,50	56 145,55	61 680,39	49 051,67
Autres recettes	2 267,00	2 267,00	2 271,89	3 467,00
RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT	**1 356 566,94**	**1 665 160,40**	**1 640 629,09**	**1 550 056,52**
Charges générales	647 057,37	883 224,87	880 646,78	904 345,31
Dépense de personnel	17 115,90	40 621,72	73 641,41	87 431,19
Charges d'intérêts d'emprunt	1 836,44	4 331,25	3 262,50	3 082,50
Subventions	0,00	0,00	0,00	38 500,00
DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	**666 009,71**	**928 177,84**	**957 550,69**	**1 033 359,00**
Autofinancement	**690 557,23**	**736 982,56**	**683 078,40**	**516 697,52**

Dépenses Equipements	759 456,89	758 769,66	335 290,40	544 295,91
Remboursement dette	3 000,00	15 000,00	12 000,00	12 000,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	**762 456,89**	**773 769,66**	**347 290,40**	**556 295,91**
Subvention	0,00	101 250,00	27 000,00	0,00
Autofinancement	690 557,23	736 982,56	683 078,40	516 697,52
FCTVA	0,00	122 285,00	0,00	0,00
Emprunts	240 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	**930 557,23**	**960 517,56**	**710 078,40**	**516 697,52**
Variation fonds de roulement	**168 100,34**	**186 747,90**	**362 788,00**	**-39 598,39**

Evolution 2017-2020.

Cette rétrospective ne retrace que les dépenses et les recettes réelles retranscrites dans les deux sections du budget.

EVOLUTION FINANCIERE DE LMV EN 2020

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Réalisation par section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 140 456,04	563 479,91
Recettes	1 688 586,31	676 952,20
Résultat courant	548 130,27	113 472,29
Report de 2019	0,00	
Résultat cumulé	**548 130,27**	
Restes à réaliser dépenses		7 884,00
Restes à réaliser Recettes		0,00
Solde des RAR		-7 884,00
Report 2019		147 781,04
Solde investissement		**253 369,33**
Le résultat global de clôture est de **801 499,60 €**		

Le service Mobilité a été réduit pendant le premier confinement et a enregistré moins de passagers. Cela se traduit par une baisse des produits encaissés par la régie. Notons une période de gratuité totale pendant le premier confinement.

Les dépenses de personnel évoluent en raison du fonctionnement du service de la navette entre les Vignères, Cavaillon et Les Taillades puis la valorisation des services transversaux (refacturation du budget général vers le budget annexe).

Les dépenses d'investissement traduisent la finalisation de l'opération 'aire de covoiturage' à Coustellet ainsi que la poursuite des travaux de mise en accessibilité des quais de bus du réseau urbain C mon bus.

Le budget annexe transports présente un excédent global de clôture de 801 k€.

EVOLUTION FINANCIERE DE LMV EN 2020

BUDGET ANNEXE CAMPINGS

	2017	2018	2019	2020
Emplacements	220 261,65	218 526,53	221 450,75	149 670,21
Autres Recettes exploitation	8 333,12	13 257,05	14 832,69	10 429,58
Total Recettes Fonctionnement	**228 594,77**	**231 783,58**	**236 283,44**	**160 099,79**
Charges générales	85 503,41	100 879,07	106 488,27	87 711,88
Dépenses de personnel	133 064,79	123 176,51	120 803,74	100 399,45
Charges d'intérêts d'emprunt	4 530,16	4 684,32	3 497,99	3 255,81
Total Dépenses Fonctionnement	**223 098,36**	**228 739,90**	**230 790,00**	**191 367,14**
Autofinancement	**5 496,41**	**3 043,68**	**5 493,44**	**-31 267,35**

Dépenses d'équipements	106 028,84	20 670,99	92 629,19	8 968,49
Remboursement de la dette	12 769,48	13 261,83	13 774,42	14 308,05
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses Réelles	**118 798,32**	**33 932,82**	**106 403,61**	**23 276,54**
Subvention	0,00	20 905,92	0,00	0,00
Autofinancement	5 496,41	3 043,68	5 493,44	-31 267,35
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes réelles	**5 496,41**	**23 949,60**	**5 493,44**	**-31 267,35**
Variation fonds de roulement	**-113 301,91**	**-9 983,22**	**-100 910,17**	**-54 543,89**

Evolution 2017-2020.

Cette rétrospective ne retrace que les dépenses et les recettes réelles retranscrites dans les deux sections du budget.

EVOLUTION FINANCIERE DE LMV EN 2020

BUDGET ANNEXE CAMPINGS

Réalisation par section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	290 796,44	98 120,54
Recettes	290 796,46	98 120,54
Résultat courant	0,02	0
Report de 2019	-0,02	
Resultat cumulé	0	
Restes à réaliser dépenses		0
Restes à réaliser Recettes		0
Solde des RAR		0
Report 2019		0
Solde investissement		0

L'ouverture tardive des deux campings (mi-juin) traduit une chute du chiffre d'affaire de 32 %.
Malgré un effort en matière de réduction des dépenses de fonctionnement, l'autofinancement est négatif.

Les investissements réalisés sur 2020 avaient un caractère urgent.

Ce budget annexe présente un déficit global de clôture. Ce dernier se voit renforcé par les effets de la crise sanitaire.

Le résultat global de clôture est de 0 €, le budget annexe ayant été équilibré par une subvention du budget principal de 49 550 €.

EVOLUTION FINANCIERE DE LMV EN 2020

BUDGET ANNEXE EAU

Réalisation par section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	103 652,90	77 453,86
Recettes	129 100,21	232 792,86
Résultat courant	25 447,31	155 339,00
Report de 2019	0	
Resultat cumulé	25 447,31	
Restes à réaliser dépenses		21 431,00
Restes à réaliser Recettes		41 559,00
Solde des RAR		20 128,00
Report 2019		0
Solde investissement		175 467,00
Le résultat global de clôture est de 200 914,31 €		

La compétence eau potable n'est exercée par LMV que depuis le 1er janvier 2020.

Pour rappel, seules les communes de Vaugines et Lourmarin n'ont pas transféré la compétence eau potable à un syndicat.

Pour la commune de Vaugines, la gestion se fait en régie.
Quant à Lourmarin, une délégation de service public est en cours.

Sur cet exercice budgétaire, peu d'opérations ont été menées.

Le budget annexe eau potable présente un excédent global de clôture de 201 k€.

EVOLUTION FINANCIERE DE LMV EN 2020

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Réalisation par section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 481 935,72	3 021 433,23
Recettes	2 878 221,28	4 198 935,43
Résultat courant	1 396 285,56	1 177 502,20
Report de 2019	0,00	
Résultat cumulé	**1 396 285,56**	
Restes à réaliser dépenses		3 056 877,74
Restes à réaliser Recettes		530 662,51
Solde des RAR		-2 526 215,23
Report 2019		0,00
Solde investissement		**-1 348 713,03**
Le résultat global de clôture est de **47 572,53 €**		

La compétence Assainissement n'est exercée par LMV que depuis le 1er janvier 2020.

Plusieurs opérations ont été menées en 2020 :

- Travaux d'extension des réseaux sur Gordes (hameau Sud, la Badelle)
- Dégrilleur sur Cavaillon
- Station d'épuration de Cheval-Blanc

Certaines communes membres ont reversé partiellement ou totalement les excédents de fonctionnement et d'investissement constatés en 2019 afin que LMV puisse couvrir notamment les opérations lancées par les communes, faisant l'objet de restes à réaliser.

Le budget annexe assainissement présente un excédent global de clôture de 48 k€.

EVOLUTION FINANCIERE DE LMV EN 2020

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Réalisation par section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	49 116,48	0
Recettes	49 116,48	0
Résultat courant	0	0
Report de 2019	0	
Resultat cumulé	0	

La compétence Assainissement non collectif n'est exercée par LMV que depuis 2020.

Ce budget retrace essentiellement les contrôles de conformité des assainissements non collectifs des particuliers sur les territoires des communes de Vaugines, Robion et Cavaillon (dépenses de fonctionnement).

Les recettes de tarification ne permettent pas d'équilibrer ce budget.

Le résultat global de clôture est de 0 €, le budget annexe ayant été équilibré par une subvention du budget principal de 11 901,48 €.

EVOLUTION FINANCIERE DE LMV EN 2020

BUDGET ANNEXE Zones Sud

Le budget annexe ZAE Zones Sud regroupe l'ensemble des aménagements des zones économiques au sud de Cavaillon et notamment celle du parc d'activités Natura'Lub.

Pour rappel, En 2019, l'acte définitif d'achat des terrains de la SNC La PAZ a été conclu pour un montant de 9 648 366 € HT.
Un premier acompte avait déjà été versé en 2017 à la signature de la promesse de vente à hauteur de 481 165 €.

LMV est donc entrée en possession de l'ensemble des terrains de la SNC La Paz en 2019 et peut les commercialiser.
Toutefois, l'acte notarié prévoit un paiement échelonné des terrains en 4 annuités de 2 412 091,50 jusqu'en 2022 (annuités indexées sur l'Indice du Coût de la Construction qui génère, en 2020, des intérêts pour 33 000 €).
En conséquence, ce budget retrace le stock des terrains et études acquis jusqu'en 2019 à hauteur de 10,4 M€ et l'annuité 2020 versée à la SNC La Paz à hauteur de 2 412 091,50 €.

Pour financer cette charge, le budget ZAE a souscrit à des financements long terme auprès du crédit agricole (4 M€ en 2019 et 1 M€ en 2020 qui génèrent des ICNE).
Il encaisse également les versements du concessionnaire pour lequel le traité de concession prévoit une rétrocession échelonnée du foncier. Or, ce budget n'a finalement pas constaté comptablement, le versement prévu initialement d'un montant de 2 500 000,00 € en contrepartie de la rétrocession des terrains achetés auprès de la SNC La PAZ. Ce nouveau versement sera perçu en 2021.

EVOLUTION FINANCIERE DE LMV EN 2020

BUDGET ANNEXE Zones Sud

Réalisation par section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	11 173 415,41	13 463 169,16
Recettes	11 120 226,27	11 385 252,93
Résultat courant	-53 189,14	-2 077 916,23
Report de 2019	626 718,83	
Resultat cumulé	**573 529,69**	
Restes à réaliser dépenses		0,00
Restes à réaliser Recettes		0,00
Solde des RAR		0,00
Report 2019		851 021,57
Solde investissement		**-1 226 894,66**

Le résultat global de clôture est de -653 364,97€ en raison du report en 2021 de la rétrocession des terrains au concessionnaire pour un montant de 2 500 000 €.

EVOLUTION FINANCIERE DE LMV EN 2020

BUDGET ANNEXE ZAE Les Vergers – Le Midi – données provisoires

Réalisation par section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 164 101,16	846 888,06
Recettes	1 282 415,06	1 154 676,92
Résultat courant	118 313,90	307 788,86
Report de 2019	0,00	
Resultat cumulé	**118 313,90**	
Restes à réaliser dépenses		0,00
Restes à réaliser Recettes		0,00
Solde des RAR		0,00
Report 2019		0,00
Solde investissement		**307 788,86**

Ce budget regroupe l'ensemble des opérations en faveur de deux lotissements : les Vergers et le Midi.

Les écritures constatent la vente des parcelles inscrite en recettes de fonctionnement ainsi que les écritures de variation de stocks qui découlent de la politique de commercialisation.

Sur cet exercice budgétaire, ont été constatées les cessions suivantes :

- Deux lots sur les Vergers
- Un sur le lotissement du Midi

Le budget annexe ZAE Les Vergers, Le Midi présente un résultat global de clôture est de 426 k€.

Orientations 2021
Budget général

UN CONTEXTE INCERTAIN

L'exercice budgétaire 2021 invite à la prudence.

Tout d'abord, les effets de la crise sanitaire sur le secteur économique risquent de se prolonger dans le temps.
Par la suite, les réformes fiscales engagées avant et pendant la crise sanitaire (TH, baisse des impôts de production) viennent figer durablement les marges de manœuvre du bloc communal et notamment des intercommunalités. En effet, la suppression de la taxe d'habitation provoque une réduction du levier fiscal à disposition des collectivités, qui seront davantage dépendantes du produit fiscal généré par la taxe foncière des propriétaires et des entreprises. L'impôt local sera davantage déconnecté de la réalité du territoire, dans la mesure où le contribuable national (TVA) viendra compenser les exonérations fiscales locales.
Enfin, on ne peut que s'interroger sur le difficile équilibre entre le redressement des comptes publics et la nécessité d'accompagner la reprise économique.

EN FONCTIONNEMENT, certains postes de dépenses subissent des évolutions à la hausse sous l'effet de plusieurs facteurs :

- La dynamique des charges transférées obligatoirement à LMV (pluvial).
- L'augmentation des contributions aux syndicats de déchets (hausse du coût de traitement, filières de reprise en difficulté, hausse de la TGAP).
- Les indices de révision des prix de certains contrats de prestations.
- Les évolutions liées à l'augmentation des tarifs (fluides, etc.)
- Des évolutions réglementaires ou fiscales qui ont un impact sur des dépenses de fonctionnement (indemnités de fin de contrat).

Côté recettes, les prévisions ne montrent pas d'augmentation.

EN INVESTISSEMENT, Il convient de souligner la montée en charge liée à la mise en œuvre notamment de la programmation de travaux rattachés aux compétences développement économique, GEMAPI, assainissement et du Programme Local de l'Habitat.

Le soutien aux communes membres demeure une priorité.

UN CADRE FIXE

Les principaux indicateurs communautaires :

- Contenir les charges à caractère général ;
- Evolution de la masse salariale nette inférieure à 1,5 % ;
- Maintien d'une épargne nette positive d'au moins 3 M€ pour limiter le recours à l'emprunt ;
- Evolution de l'endettement d'environ 1 M€ (hors budgets annexes) ;
- Maintien d'une capacité de désendettement inférieure à 6 années de capacité d'autofinancement brut ;
- Maintien d'un taux de subventionnement des projets d'aménagement et d'équipement supérieur à 30 % avec un travail approfondi sur les mesures d'accompagnement de France Relance ;
- Instauration *progressive* de la taxe GEMAPI ;

PROJECTION 2021 – une évolution maitrisée des dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement prévisionnelles

En raison de la crise sanitaire, l'année 2020 a été marquée par des dépenses-opérations partiellement réalisées (exemple : diminution des factures de fluides) voire non exécutées (exemple : animations culturelles).
Des dépenses nouvelles ont aussi impacté le budget 2020 et impacteront 2021 (exemple : déploiement des EPI).

Les orientations 2021 sont en diminution par rapport au budget primitif 2020 et en augmentation par rapport au réalisé 2020.

Les principales variations résultent :

- La hausse des contributions aux syndicats de déchets.
- Des dépenses obligatoires (révisions annuelles des marchés, contributions).
- Du versement de la DSC à la ville centre signataire d'un contrat de ville.
- La mise en œuvre des actions du PLH.
- Des dépenses qui s'ajusteront en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Notons, une première provision garantissant le versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe Zones Sud de 500 K€ (écriture semi budgétaire).

Dépenses de fonctionnement	BP 2020	2020	2021 Prévision
Charges à caractère général (011)	6 514 794,66	5 790 494,04	6 200 000,00
Charges de personnel (012)	12 651 429,29	12 521 312,79	12 680 000,00
Reversement de fiscalité (014)	14 352 114,00	14 903 114,00	14 550 000,00
Autres charges de gestion (65)	7 270 184,28	7 262 654,07	7 550 000,00
Frais financiers (66)	318 349,66	318 093,06	300 000,00
Dépenses exceptionnelles (67)	15 300,00	41 078,49	40 000,00
TOTAL	41 122 171,89	40 836 746,45	41 320 000,00

Les dépenses réelles de fonctionnement évoluent de 1,2 % entre l'exécuté 2020 et la projection 2021.
Elles sont en diminution par rapport au budget primitif 2020.

PROJECTION 2021

Focus sur le chapitre 65

Ces dépenses de gestion courante comprennent principalement les contributions aux différents syndicats (Déchets, Rivières), le contingent SDIS, les subventions aux associations intervenant dans les champs économique et de la politique de la ville.

Les principales augmentations résultent de l'augmentation des contributions aux syndicats de déchets avec l'augmentation du coût de traitement des déchets. En effet, la situation de monopole de SUEZ sur le département de Vaucluse pour le traitement des ordures ménagères résiduelles a entraîné une augmentation importante des coûts pour les syndicats de traitement, répercutée en tout ou partie sur les participations communautaires aux SIRTOM et SIECEUTOM. Par ailleurs, la trajectoire d'augmentation de la TGAP appliquée au traitement des déchets votée dans la loi de finances 2019 aura pour conséquence une augmentation de 5 € par tonne traitée en 2021 (incinération et enfouissement).

Focus sur les reversements de fiscalité (chapitre 014)

Ce poste de dépenses représente le tiers des dépenses réelles de fonctionnement. Il évolue essentiellement en fonction des transferts de compétences entre les communes membres et LMV et dans une moindre mesure avec les produits issus de la taxe de séjour. Il est composé principalement de :

- l'attribution de compensation provisoire 2021
- Le FNGIR
- Le reversement de la taxe de séjour
- Le FPIC

Focus sur la dette (chapitre 66)

Les montants des frais financiers sont en baisse en raison de la mobilisation tardive de l'emprunt de 2M€, contracté en décembre et dont la mobilisation ne traduira que des ICNE en 2021. par ailleurs, LMV se désendettera d'environ 1,1 M€.

PROJECTION 2021

Focus sur la masse salariale 2021 (chapitre 012)

En matière de dépenses de personnel, les orientations budgétaires prévoient une évolution totale de la masse salariale de 1,3 % par rapport au réalisé 2020 en raison de :

1/ L'application de mesures règlementaires

- Evolution des traitements avec le coût du protocole PPCR (61 K€)
- Evolution du SMIC avec un taux horaire fixé à 10,25 €
- Evolution des charges patronales : Le taux AT-MP applicable pour les agents IRCANTEC passe de 1,29% à 1,41% en 2021
- Indemnités de fin de contrat qui concernent les contrats hors saisonniers d'une durée inférieure ou égale à un an (50 K€)
- Jour de carence (-17 K€)

2/ Le Glissement Vieillesse Technicité

- 107 avancements d'échelon en 2021 pour un coût estimé à 44 200 €
- Avancements de grades (nouvelle procédure LDG) et 4 promotions internes en 2021 pour un coût de estimé à 13 000 €

3/ La Prime de fin d'année

- 80 agents bénéficient d'une PFA dont le montant total est évalué à 80 K€ (88 K€ en 2020). La diminution s'explique par le départ d'agents bénéficiaires de la PFA en 2020 ainsi que les départs prévus en 2021 (PFA proratisée au temps de présence).

4/ De l'effet année pleine des remplacements et recrutements intervenus en 2020 (exemple : pôle Eau)

5/ D'une reprise à la normale envisagée sur les équipements de loisir

6/ Du non remplacement systématique des agents quittant l'agglomération pour différentes raisons (retraite, disponibilité, mutation)

- Le différentiel entre les arrivées et les départs est négatif (-30 K€)

7/ de l'affectation de trois agents sur les budgets annexes assainissement et campings (94 K€)

PROJECTION 2021

La répartition par service de la masse salariale.

Les fonctionnaires représenteraient 10,2 M€, les contractuels 2,08 M€ et autres statuts 16 K€

SERVICE	Réalisé 2020	Prévisionnel 2021
Pôle Direction	551 127,95	568 780,45
Pôle Ressources	376 519,69	421 635,79
Pôle Petite enfance	5 088 898,98	5 304 112,11
Tourisme	285 202,57	250 739,65
Médiathèques	1 790 125,99	1 799 381,61
Piscines	650 967,09	635 142,56
Pôle Technique	1 253 537,76	1 287 559,19
Collecte	2 017 592,41	1 898 257,40
Pôle Ville-Habitat-Emploi	151 310,47	152 894,84
TOTAL	12 165 282,91	12 318 503,59

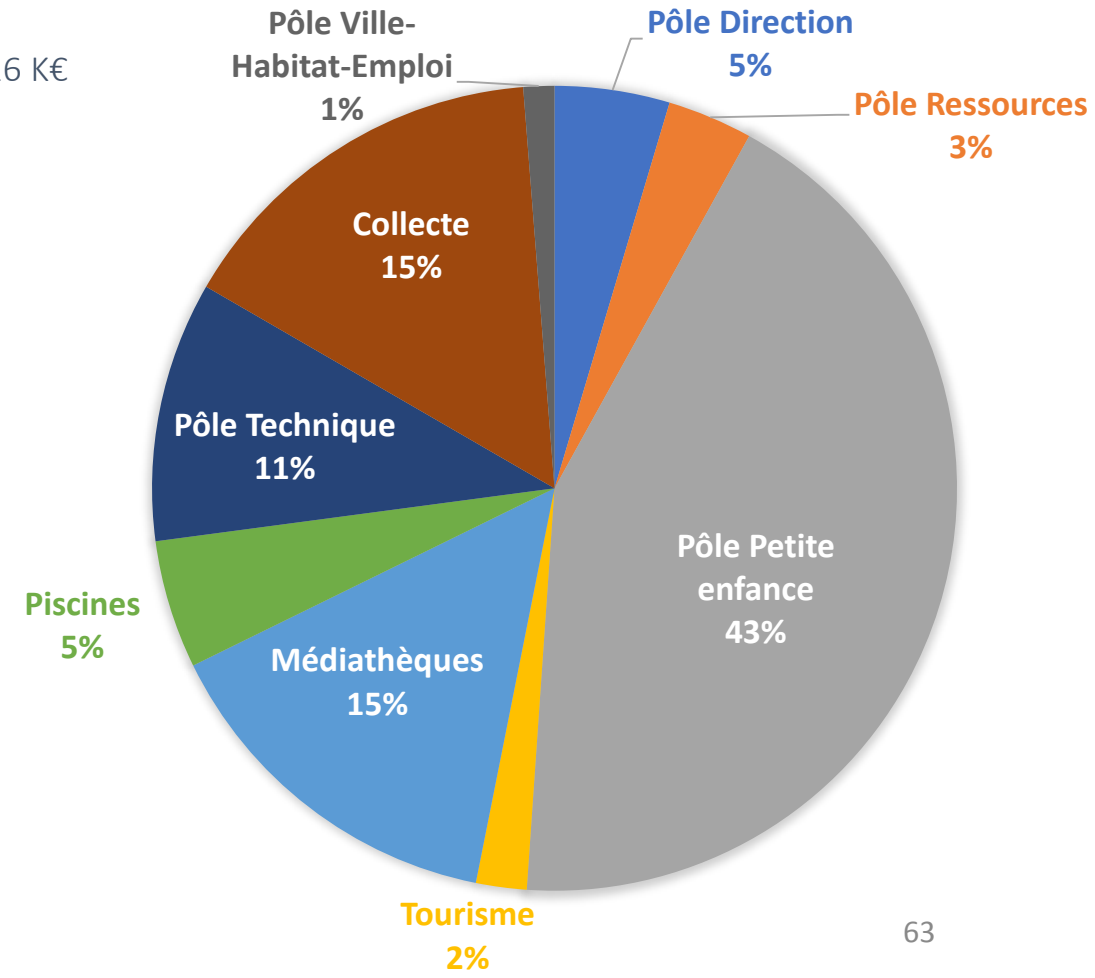

PROJECTION 2021

Focus sur la masse salariale 2021

Au sein du chapitre 012, nous retrouvons d'autres charges avec notamment les cotisations aux organismes (CNAS : 67 k€, médecine du travail : 28 k€) ainsi que les personnels extérieurs facturés par les collectivités d'origine ; sur ce dernier point, nous faisons référence aux mises à disposition entrantes (267 K€).

Ainsi, le chapitre est évalué à 12,68 M€.

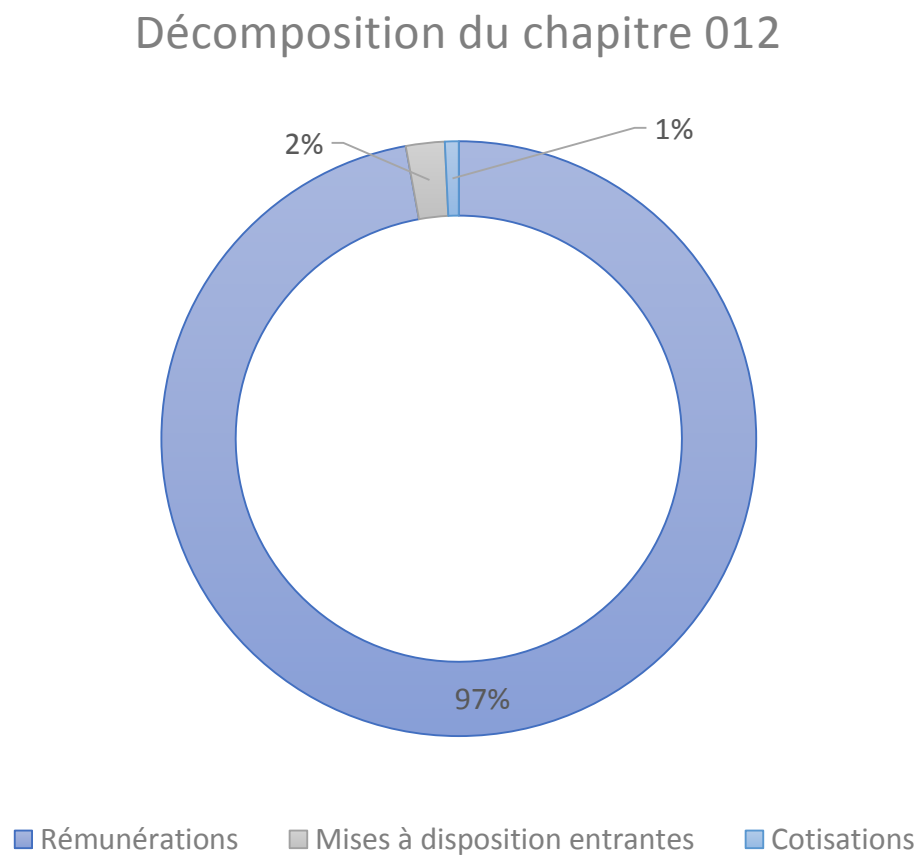

PROJECTION 2021

Recettes de fonctionnement prévisionnelles

Les recettes courantes de fonctionnement sont présentées en baisse par rapport au réalisé 2020.

Les recettes d'exploitation très touchées en 2020 sont évaluées en légère hausse car nous ne prévoyons une reprise qu'en milieu d'année.

Le FNGIR demeure stable.

La DCRTP quant à elle diminue.

Descriptif	BP 2020	CA PREVISIONNEL 2020	2021 PREVISIONNEL
Impôts et taxes	30 676 116,00	31 665 912,40	31 100 000,00
Dotations et participations	11 372 537,00	11 730 880,30	11 400 000,00
Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 388 032,00	2 207 913,70	2 250 000,00
Produits exceptionnels (produits des cessions)	17 200,00	578 369,54	30 750,00
Atténuations de charges (remboursement de personnel)	15 200,00	48 611,51	0,00
Autres produits de gestion courante	13 000,00	25 179,34	19 100,00
Total	44 482 085,00	46 256 866,79	44 799 850,00

PROJECTION 2021

Fiscalité locale

La gestion des déchets est une préoccupation majeure de la Communauté d'agglomération. La mise en place du tri des déchets recyclables, la création d'un maillage de déchetteries, la dotation des habitants en composteurs individuels, sont autant d'actions menées en faveur de la diminution des quantités de déchets résiduels à traiter.

En 2021, LMV s'engage d'une part, à harmoniser la redevance spéciale et d'autre part, à déterminer un lissage de la TEOM, sur la période 2021-2027.

Concernant la redevance spéciale, les entreprises et administrations y sont soumises. Elle est calculée en fonction de l'importance du service rendu et notamment de la quantité des déchets éliminés.
Cette harmonisation permettra :

- d'assurer une prise en charge de la collecte et de l'élimination des déchets assimilés aux déchets ménagers en veillant à l'équité entre les professionnels,
- D'accompagner les professionnels dans la gestion de leurs déchets assimilés aux déchets ménagers et dans la mise en place de solutions adaptées afin de maitriser leur production de déchets.

Le lissage de la TEOM a pour objectif d'éviter des hausses trop brusques de cotisations pour certains contribuables tout en maintenant un produit assuré au bénéfice de la collectivité qui doit assumer des coûts liés au service de la collecte.

Maintien des taux actuels

- Taxe d 'habitation : *8,40%*
- Taxe sur le foncier bâti : *0,80%*
- Taxe sur le foncier non bâti : *2,13%*
- CFE : *33,42%*

Taux TEOM 2020

Gordes à 6,99%
Les Beaumettes à 8%
Lourmarin, Lauris, Puget, Puyvert et Vaugines à 9%
L'ex-CCPLD à 9,68%
L'ex-CCC à 11%

PROJECTION 2021

Fiscalité locale

La taxe GEMAPI est une taxe additionnelle aux taxes d'habitation, foncières et de cotisation foncière des entreprises dont les taux additionnels sont calculés à partir du produit voté par la collectivité locale.

Au regard du programme d'investissements lié à la compétence GEMAPI, l'instauration de la taxe GEMAPI est proposée.
Il appartient à l'agglomération de déterminer le produit attendu.
Il est proposé de déterminer un produit de 500 k€, inférieur au prévisionnel des dépenses d'investissement programmées avec les syndicats.

Prévisionnel par année	2021	2022	2023	2024
Montant en €	1 111 710,00	986 500,00	1 398 500,00	1 150 000,00

PROJECTION 2021

Les investissements

Dans un contexte de crise économique majeure et de croissance en berne, LMV souhaite maintenir le soutien apporté aux communes membres et en faveur du développement de son territoire.
Un effort conséquent en faveur de l'attractivité économique du territoire est poursuivi dans l'objectif de créer de l'emploi, de fixer de nouveaux habitants.

Les dépenses d'équipements demeurent importantes sur cet exercice budgétaire. LMV est investie de nombreuses politiques publiques.

LMV planifie la mise en œuvre pluriannuelle de ses investissements en ayant recours aux Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP). Ainsi, l'arbitrage politique est facilité par une projection cadré limitant une mobilisation prématurée des crédits annuels.

- 5 AP sont rattachées au budget général
- 1 AP en prévision sur le budget annexe Transport
- 2 AP sur le budget annexe Assainissement

PROJECTION 2021

Politiques publiques	Descriptif	en K€
Soutien aux communes membres	Fonds de concours	1450
	Fonds de concours Tourisme	600
Développement économique	Travaux de voirie et dessertes zones sud	750
	Travaux de réseaux zones sud	600
	Requalification du Puits des Gavottes	1300
	Reconquête des friches agricoles et compensation agricole	200
	Office de tourisme	217
Aménagement durable du territoire	Fibre optique	30
	Plan local de l'habitat	125
Politique de la ville	Espace France Services	25
Culture	Réhabilitation de la Médiathèque centrale	260
	Acquisitions de mobiliers et collections	225
Déchets ménagers	Rénovation des déchetteries	443
	Renouvellement de matériels	800
Petite enfance	Construction d'un EAJE	660
	Divers travaux entretien	125
Ressources	Système d'information et infrastructures numériques	250
	Site internet	50
Autres	Entretien bâtiments et ADAP	250
	Entretien VRD	140
GEMAPI	Travaux post-crue Coulon et Durance 2020 - Tranche 4 Coulon - Durance	1100
Pluvial	Travaux divers sur réseaux	110
TOTAL budget Général		**9710**
Assainissement	Diverses opérations (MO STEP communautaires)	4100
Eau	Travaux de sécurisation adduction eau potable	123
Transports	Mise aux normes Quais de bus	250
TOTAL budgets annexes		**4473**

PROJECTION 2021

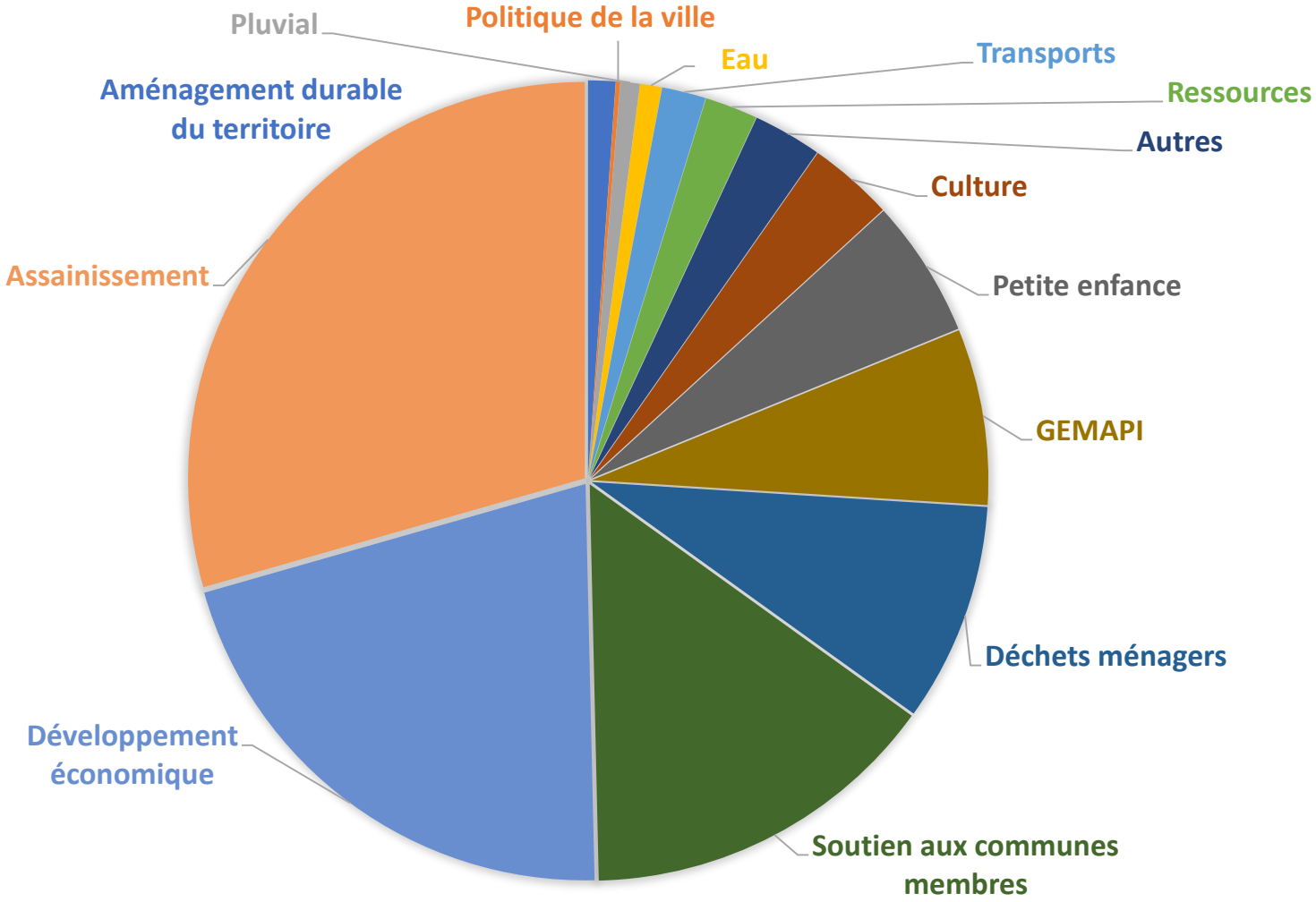

Orientations 2021
Budgets annexes

Les balances présentées retracent les grands équilibres budgétaires avec une intégration des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement. Ne sont pas pris en compte les résultats antérieurs. Par ailleurs, un travail est actuellement mené sur les écritures d'ordre.

PROJECTION 2021

Budget Primitif 2021 du budget annexe « Assainissement Collectif » - Projections

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	259 700,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	629 220,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	161 466,00	70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	2 040 000,00
022 - Dépenses imprévues	10 000,00	74 - Subventions d'exploitation	34 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	1 138 400,00		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	991 000,00		
65 - Autres charges de gestion courante	1 000,00		
66 - Charges financières	136 654,00		
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00		
TOTAL	2 703 220,00	TOTAL	2 703 220,00
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Restes à réaliser	3 056 877,74	Restes à réaliser	530 662,51
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	629 220,00	021 - Virement de la section d'exploitation	1 138 400,00
041 - Opérations patrimoniales	281 000,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	991 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	041 - Opérations patrimoniales	281 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	191 850,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves	700 000,00
21 - Immobilisations corporelles	49 500,00	13 - Subventions d'investissement	40 000,00
23 - Immobilisations en cours	542 500,00	16 - Emprunts et dettes assimilées	1 069 885,23
TOTAL	4 750 947,74	TOTAL	4 750 947,74

PROJECTION 2021

Budget Primitif 2021 du budget annexe « Assainissement Collectif » - Projections

La compétence assainissement porte de forts enjeux environnementaux, patrimoniaux, économiques et de service. Un premier PPI de 23 M€ sur le mandat a été bâti avec des opérations visant la performance et la 'pertinence' communautaire ; notons les deux projets de STEP communautaires : Cavaillon-Les Taillades et Cabrières d'Avignon-Les Taillades.

Le programme d'investissement 2021 s'élève à environ 4 M€.
L'autofinancement résulte de la reprise partielle ou totale des excédents des communes membres ayant engagé des opérations avant le transfert effectif de la compétence et d'un travail de collecte de la PFAC.

Il n'est pas proposé d'augmentation de tarifs pour 2021.

Les principales opérations qui débuteront en 2021 sont les suivantes :

OPERATION 1 : Cavaillon - Les Taillades : Nouvelle station d'épuration communautaire
Objectif : Construire une nouvelle STEP avec bassin d'orages pour supprimer les nombreux rejets directs au milieu naturel, sécuriser la filière boues et desservir les futures zones urbanisées.
Eléments techniques : 6000 à 8000 EH - 1200 m3/jour

OPERATION 2
Cabrières d'Avignon – Gordes : Nouvelle station d'épuration communautaire
Objectif : Construire une nouvelle STEP avec bassin d'orages pour supprimer les nombreux rejets directs au milieu naturel, sécuriser la filière boues.
Eléments techniques : 3000 EH - 1000 m3/jour

PROJECTION 2021

OPERATION 3
Territoire communautaire : Sécurisation de la gestion des boues sur les stations d'épuration communautaires
Objectif : Acquérir une unité mobile de déshydratation des boues pour fiabiliser la gestion des boues et améliorer la qualité des rejets dans le milieu naturel, avec suppression des lits de séchage.

OPERATION 4
Territoire communautaire : Suppression des eaux parasites
Objectif : Mener des études de diagnostic des réseaux et des programmes de travaux pour réduire les eaux parasites arrivant en station d'épuration et supprimer les rejets directs dans le milieu naturel.

OPERATION 5
Oppède : Modernisation de la station d'épuration d'Oppède
Objectif : Remplacer de 2 biodisques pour sécuriser le traitement et réhabilitation des lits de séchage des boues.

OPERATION 6
Lagnes : Réhabilitation de la station d'épuration
Objectif : Réhabiliter les 2 étages de traitement des lits plantés de roseaux.

PROJECTION 2021

Budget Primitif 2021 du budget annexe « Eau Potable » - Projections

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	32 360,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 150,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	15 950,00	70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	119 500,00
022 - Dépenses imprévues	10 000,00		
023 - Virement à la section d'investissement	2 020,00		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	65 380,00		
65 - Autres charges de gestion courante	1 000,00		
66 - Charges financières	8 940,00		
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00		
TOTAL	140 650,00	TOTAL	140 650,00
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Restes à réaliser	21 431,00	Restes à réaliser	41 559,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 150,00	021 - Virement de la section d'exploitation	2 020,00
041 - Opérations patrimoniales	59 000,00	041 - Opérations patrimoniales	59 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	37 600,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	65 380,00
20 - Immobilisations incorporelles	16 000,00		
21 - Immobilisations corporelles	6 000,00		
23 - Immobilisations en cours	6 778,00		
TOTAL	167 959,00	TOTAL	167 959,00

PROJECTION 2021

Budget Primitif 2021 du budget annexe « Eau Potable » - Projections

Ce budget présente un autofinancement suffisant pour mener les opérations d'investissements nécessaires à la sécurisation du réseau d'eau portable.

Les principales opérations qui débuteront en 2021 sont les suivantes :

OPERATION 1
Lourmarin : Sécurisation du réseau d'eau potable
Objectif : Moderniser et améliorer la connaissance du réseau
Eléments techniques : Sécurisation des réservoirs, pose de débitmètres et dilatation de la conduite de refoulement du forage d'alimentation

OPERATION 2
Vaugines : Sécurisation du réseau d'eau potable
Objectif : Moderniser le réseau d'eau potable
Eléments techniques : Maillage de réseau et dilatation rue de la Fontaine

PROJECTION 2021

Budget Primitif 2021 du budget annexe « Assainissement non collectif » - Projections

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	3 560,00	70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	32 500,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	46 600,00	74 - Subventions d'exploitation	18 660,00
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00		
TOTAL	51 160,00	TOTAL	51 160,00

4 communes sont concernées : Cavaillon, Robion, Lourmarin et Vaugines.

- Robion : présence d'une délégation de service public, le délégataire se rémunère sur la redevance (aucune dépense à prévoir).
- Cavaillon et Lourmarin : le service est effectué en régie.
- Vaugines : prestation de service avec un bureau d'études.

Le budget annexe assainissement non collectif retrace des dépenses de fonctionnement constatées dans le cadre du suivi des installations d'assainissement autonome.

Un travail sur l'harmonisation des tarifications sera proposé sur ce nouvel exercice.

PROJECTION 2021

Budget Primitif 2021 du budget annexe « Transports » - Projections

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	850 693,00	74 - Subventions d'exploitation	0,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	88 367,00	70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	50 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	109 930,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 200,00
023 - Virement à la section d'investissement	118 300,00	77 - Produits exceptionnels	0,00
65 - Autres charges de gestion courante	57 000,00	73 - Produits issus de la fiscalité	1 200 000,00
67 - Charges exceptionnelles	0,00		
66 - Charges financières	2 910,00		
014 - Atténuations de produits	30 000,00		
TOTAL	1 257 200,00	TOTAL	1 257 200,00
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Restes à réaliser	7 884,00	Restes à réaliser	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	12 000,00	021 - Virement de la section d'exploitation	118 300,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 200,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	109 930,00
20 - Immobilisations incorporelles	120 000,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00
21 - Immobilisations corporelles	106 400,00	13 - Subventions d'investissement	143 250,00
23 - Immobilisations en cours	225 800,00	16 - Emprunts et dettes assimilées	107 804,00
TOTAL	479 284,00	TOTAL	479 284,00

PROJECTION 2021

Budget Primitif 2021 du budget annexe « Transports » - Projections

Compétente depuis 2017, LMV a développé le réseau de transport urbain C mon Bus, initié par la ville centre. Un nouveau prestataire s'est vu confier la gestion du réseau en septembre 2020.
A cette occasion, la ligne C gratuite, reliant le parking relais du Grenouillet au centre-ville est dorénavant assurée par un bus électrique.
Par ailleurs, un service de navette en régie dessert Cavaillon, les Vignères et les Taillades.

Ce budget est financé par le versement mobilité dont l'évolution est dépendante de la dynamique de l'économie locale.

Sur ce nouvel exercice et après avoir constaté une légère baisse du versement mobilité perçu en 2020, la prudence est de mise ; le versement mobilité a donc été évalué à la baisse pour un produit attendu de 1,2 M€.

La progression de l'autofinancement permet de financer notamment la mise aux normes des quais de bus du réseau C mon Bus auxquels s'ajoutent l'opération 1000 vélos et les fonds de concours tourisme ayant une « entrée » mobilité.

PROJECTION 2021

Budget Primitif 2021 du budget annexe « Campings » - Projections

Après une année difficile, les recettes issues des séjours sont revues à la hausse par rapport à l'exécuté 2020. Une subvention d'équilibre du budget général d'un montant de 64 k€ sera soumise au vote du conseil communautaire.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	80 071,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	74 900,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	112 099,00	70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	155 280,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	97 440,00	74 - Subventions d'exploitation	64 500,00
65 - Autres charges de gestion courante	9 050,00	75 - Autres produits de gestion courante	7 800,00
66 - Charges financières	2 820,00		
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00		
TOTAL	302 480,00	TOTAL	302 480,00
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	74 900,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	97 440,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	10 100,00		
21 - Immobilisations corporelles	12 440,00		
TOTAL	97 440,00	TOTAL	97 440,00

PROJECTION 2021

Budget Primitif 2021 du budget annexe « ZAE Zones Sud» - Projections

Ce budget retrace notamment une cession de terrains à l'aménageur IDEC d'un montant de 2,5 M€, le versement du solde des acquisitions foncières à la SNC La Paz (4,8 M€) ainsi que la mobilisation d'une fraction de l'emprunt souscrit en 2019 (2,1 M€).

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	51 900,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 310 800,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 051 100,00	043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	108 000,00
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	108 000,00	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 500 000,00
66 - Charges financières	106 500,00	77 - Produits exceptionnels	398 700,00
TOTAL	11 317 500,00	TOTAL	11 317 500,00
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 310 800,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 051 100,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 824 200,00	16 - Emprunts et dettes assimilées	2 083 900,00
TOTAL	13 135 000,00	TOTAL	13 135 000,00

PROJECTION 2021

Budget Primitif 2021 du budget annexe « ZAE Les Vergers – Le Midi » - Projections

Ce budget retrace notamment les trois cessions foncières du quartier Le Midi délibérées en décembre 2020 (358 k€).

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	22 500,00	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	358 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	100,00	043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	3 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	847 300,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	618 100,00
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	3 000,00		
TOTAL	850 400,00	TOTAL	979 100,00
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	618 100,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	847 300,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	229 200,00		
TOTAL	847 300,00	TOTAL	847 300,00

Les partenaires financiers

PARTENAIRES DE LMV 2021

Focus sur les dispositifs votés par les partenaires

Les principales opérations menées par LMV seront cofinancées :

- EAJE Bournissac : 396 K€ CAF – 400 K€ CD 84
- Requalification du Chemin du Puits des Gavottes : 286 K€ CRET Région Sud PACA
- Modernisation et mise en accessibilité de la médiathèque centrale : 126 K€ de DETR et DRAC (en cours)
- Soutien à l'acquisition de collections du réseau des médiathèques : France Relance, DRAC
- Rénovation et extension de l'office de tourisme communautaire : 152 K€ de CRET Région Sud Paca
- Dessertes Zones Sud : CD 84 (participation de 620 K€ aux différents giratoires permettant une gestion optimale des flux)
- Reconquête des friches agricoles : programme pluriannuel FEADER
- Politique environnementale (modernisation des déchetteries et acquisition de matériels) : Contrat d'objectifs territorial avec la Région Sud PACA
- Plan numérique communautaire : France Relance
- Sécurisation des réseaux d'adduction d'eau potable et opérations en matière d'assainissement : Contrat d'Avenir et France Relance

Contrat d'avenir État-Région en Provence-Alpes-Côte d'Azur 2021-2027

Autorisations de programme Et d’engagement

LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Un instrument de pilotage et financier

Les **autorisations d'engagement** (AE) constituent "la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées". Elles sont entièrement consommées dès l'origine de la dépense, c'est-à-dire lors de la signature de l'acte juridique engageant la dépense de l'État. Les autorisations d'engagement sont le support de l'engagement de dépenses qui peuvent s'étaler sur plusieurs années.

Instrument de pilotage et instrument financier, la procédure AP/CP favorise une gestion pluriannuelle des investissements en rendant plus aisé le suivi de la réalisation des programmes : elle accroît la lisibilité budgétaire, permet de diminuer les reports de crédits - RAR, aide à mieux planifier les procédures administratives.

Par son caractère programmatique, elle donne une vision plus globale de la politique d'investissement, facilitant la cohérence des choix et les arbitrages politiques. Sa mise en place nécessite rigueur et volonté de transparence.

AP/CP et AE

Un instrument de pilotage et financier

AP/CP									
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Crèche Bournissac	0,00	360,00	454 090,90	787 790,50					1 242 241,40
Piscine Roudière	401 102,27	4 303 981,87	391 811,42	3 641,69					5 100 537,25
Requalification du Puits des Gavottes			10 405,20	1 452 040,12					1 462 445,32
Office de tourisme			68 285,00	228 636,00					296 921,00
PLH INVESTISSEMENT				125 000,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00	750 000,00
Acquisitions Foncières zone sud	1 123 004,00	9 698 301,21	481 165,00						11 302 470,21
Plan de mobilite				30 000	90 000				120 000,00
STEP Cavaillon – Les Taillades				70 000,00	7 905 000,00 (lissage à déterminer)				7 975 000,00
STEP Cabrières - Gordes				50 000,00	3 100 000,00 (lissage à déterminer)				3 150 000,00
AE/CP									
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
PLH FONCTIONNEMENT				29 800,00	44 800,00	59 800,00	14 800,00	14 800,00	164 000,00